

Bulletin provincial 2021

N° 8

Sommaire

N°19 .- BUDGET :

- Budget 2021 - 1er tableau des modifications budgétaires
(Résolution du Conseil provincial du 28-05-2021)
(Arrêté de la RW du 01-07-2021)

Pages 1094 à 1175

N°20 .- GOUVERNEUR

- Arrêté du 26/08/2021 relatif au remplacement de Madame la Gouverneur f.f., Madame Marie Muselle, désignant M. Gemenne afin d'assumer les fonctions de Commissaire d'arrondissement f.f. de la Province de Namur à partir du 26/08/2021 et durant toute la durée de l'absence pour mission de Madame Muselle telle qu'elle résulte de l'application de l'article 12 de l'arrêté du GW du 14/09/2019
- Arrêté du 30/08/2021 relatif au remplacement de Monsieur le Gouverneur en son absence du 31/08/2021 au 10/09/2021 et désignant M. Gemenne, Commissaire d'arrondissement f.f. afin d'assumer les fonctions de Gouverneur de la Province de Namur du 31/08/2021 au 10/09/2021

Pages 1176 à 1179

N°21 .- POLICE DES COMMUNES :

- Ordonnances des Bourgmestres 2021
- Délibérations des Conseils et Collèges communaux 2021

Pages 1180 à 1185

N°22 .- REGLEMENTS COMMUNAUX :

- OHEY :

- Règlement complémentaire de circulation routière
 - Route d'Andenne et rue Pourri Pont à Haillot- Dispositif ralentisseur surélevé et limitation de vitesse à 70 kms/h
 - rue Grande Ruelle – dispositifs ralentisseurs surélevés -
décision

(Délibérations du Conseil communal du 24/09/2020)

Pages 1186 à 1198

N°19 .- BUDGET :

- Budget 2021 - 1er tableau des modifications budgétaires
(Résolution du Conseil provincial du 28-05-2021)
(Arrêté de la RW du 01-07-2021)



BUDGET 2021

1er TABLEAU DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES



Édition du 23/04/2021

Fonct. Spéc.	Chap. Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercices antérieurs)	Budget avant MS	Augmentation	Diminution	Budget après MS
840		Recettes et dépenses non ventilables				
101		Service Logement et Habitat - Prêts Sociaux				
61		Recettes - Transferts				
	840101/74200/003-2000	REINSCRIPTION TECHNIQUE : CONTENIEUX PRETS PC		1.929		1.929
	840101/74200/005-2000	REINSCRIPTION PROFITS 2001 - PRETS VOITURES		4.489		4.489
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTREF		6.418		6.418
52		Recettes - Dette				
	840101/75100/003-2000	RECETTES CONTENIEUX: REMBOURSEMENT DES PRETS "VEHICULES" (INTERETS)		3.203		3.203
		TOTAL FONCTION 840 101		9.621		9.621
922		Habitations sociales et politique foncière du logement				
055		Service Habitat				
60		Recettes - Prestations				
	922055/76200/000-2000	REMBOURSEMENT PAR LES EMPRUNTEURS DES FRAIS DE PROCEDURE DANS LA RECOUPRATION DE PRETS		8.276		8.276
61		Recettes - Transferts				
	922045/74200/006-2000	REINSCRIPTION TECHNIQUE : CONTENIEUX PRETS LOGEMENTS COMPLEMENTAIRES		391.782		391.782
	922055/74200/007-2000	REINSCRIPTION TECHNIQUE: CONTENIEUX PRETS LOGEMENTS AJ PERSONNEL PROVINCIAL		49.073		49.073
	922055/74200/008-2000	REINSCRIPTION TECHNIQUE : CONTENIEUX PRETS COMPLEMENTAIRES HABITATIONS MOYENNES		46.569		46.569
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTREF		487.424		487.424

POINTE. SÉFOND	CRP. ECD.	Article	RECETTES ORDINAIRES (exercices antérieurs)	Budget. avant MB	Augmentation	Diminution	Budget. après MB
	62		Recettes - Dette				
		922055/75140/036-2000	RECETTES COMPLEMENTAIRES: REBOURSEMENT DES PRELUS (CORSUM)		70.948		70.948
		922055/75140/038-2000	COMPLEMENTAIRES PAR LES PARTICULIERS (INTERETS)		8.860		8.860
			RECETTES COMPLEMENTAIRES POUR HAB. MOYENS V COMPAIS INTERV. PROVINCE (AMORTISSEMENTS)				
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 62			79.808		79.808
		TOTAL FONCTION 922 055			575.588		575.588
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
079		École d'Élevage et d'Équitation de Gesves (EPEEG)					
	61		Recettes - Transferts				
		735075/74209/030-2019	REDEVANCES FOR VAN L'ASS. "CERCLE BOUSTRE DE GESVES"		19.190		19.190
000		Recettes et dépenses non ventilables					
001		Exercices Antérieurs					
	66		Recettes - Exercices antérieurs				
		303001/05700/000-2020	MONT PRÉSOUMÉ DES EXERCICES ANTERIEURS: ORDINAIRE	6.257.046	9.170.310		17.427.356
040		Impôts et taxes					
003		Fonds-Taxes					
	61		Recettes - Transferts				
		040003/70101/000-2020	TAXE SUR LES DROITS DE BEISSONS		260.000		260.000
		040003/70102/000-2020	TAXE SUR LES AGENCES DE PARIS AUX COURSES		7.200		7.200
		040003/70104/000-2020	TAXE SUR LES DEBITS DE TABACS		95.000		95.000
		040003/70107/000-2020	TAXE SUR LES AGENCES BANCAIRES		400.000		400.000

Point. S/Fonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		04000/70121/000-2020	TAXE SUR LES SECONDES RESIDENCES	275.000	225.000		500.000
		04000/70121/000-2020	TAXE SUR LES PERVIS DE PORT D'ARMES DE CHASSE		30.000		30.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 RETREPI		275.000	1.017.200		1.292.200
335 121		Ecole de police Académie de Police					
	61		Recettes - Transferts				
		335121/70110/000-2020	SUBVENTION DE L'ETAT POUR L'ACADEMIE DE POLICE		938.334		938.334
735 979		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Eleveage et d'Equitation de Scyves (EPEEG)					
	6-		Recettes - Transferts				
		735079/70209/000-2020	REDEVANCES EHE PAR L'ASBL "CERCLE EQUESTRE DE SCYVES"		12.459		12.459
TOTAL		RECETTES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)		8.572.046	-1.742.621		20.114.667

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 23/04/2021
							Page : 4
Fonct. SSFORC	grp. PCO.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et dépenses générales					
	60	Recettes - Prestations					
		000002/70203/000	RECETTES DIVERSES	80.000	20.000		100.000
		000002/70204/000	REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PROCEDURES DANS LA RECUPERATION DE CREANCES LITIGIEUSES		357		357
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 60 REPRES					
				80.000	20.357		100.357
	61	Recettes - Transferts					
		000002/74209/001	RECUPERATION D'AVANCES FAITES POUR LES CENTRES DE VACCINATION (garantie)		200.000		200.000
		TOTAL FONCTION 000 002					
				80.000	220.357		300.357
021		Fonds des provinces : répartition générale					
003		Fonds-Taxes					
	61	Recettes - Transferts					
		021003/74007/000	FINANCEMENT GENERAL DES SAUVAGES NON ILS AU PARQUARIAT (DOTATION NAMUR)	19.782.967	47.633		19.770.600
020		Compensation pour la non-perception de recettes fiscales diverses					
003		Fonds-Taxes					
	61	Recettes - Transferts					
		020003/70050/001	COMPENSATION EN SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID 19		189.965		189.965
040		Impôts et taxes					
003		Fonds-Taxes					

Fonct. SsFonc	Sup. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	61		Recettes - Transferts				
		04000/70201/000	TAXE SUR LES DROITS DE BOISSONS	425.000		425.000	
101	005		Autorités provinciales provinciales Autorités Provinciales				
	62		Recettes - Transferts				
		101005/74218/000	RESTITUTION DE SUBSIDES OCTROYES AUX GROUPES POLITIQUES		872		872
104	002		Services administratifs centraux Recettes et Dépenses Générales				
	62		Recettes - Dette				
		104002/75030/000	EVIDENCES SUR LA PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SCRL LCTH-INFO	404.000	240.000		644.000
124	012		Patrimoine privé Patrimoine				
	60		Recettes - Prestations				
		124012/70203/000	RECOMPENSE DES FRAIS DE CONSERVATION D' ELECTRICITE		188		188
		124012/70201/000	LOCATION DE LOCAUX A LA MAP		12.500		12.500
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 60 SUPENSES		12.588		12.588
	61		Recettes - Transferts				
		124012/73557/000	REPRISE POUR DIMINUTION DE PROVISIONS CONSTITUEES POUR CHARGES DE DETTE RELATIVE A LA MAP	1.202.515		992.153	210.362

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

FORCES SSF000	SIP. R010	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL FONCTION 124 012		1.202.515	12.666	992.153	223.050
335		Ecole de police					
121		Académie de Police					
	60		Recettes - Prestations				
		335121/7200/000	RECETTES DE L'ACADEMIE DE POLICE	102.255	52.565		153.820
		335121/7200/001	REVENUS DE LA VENTE DU MATRIEL	1.100		1.100	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 60 ROUVERT		103.355	52.565	1.100	153.820
253		Ecole de Formation Sécurité Civile					
110		Ecoles Provinciales de Sécurité Civile					
	61		Recettes - Transferts				
		353110/74011/000	PRELEVEMENTS POUR LES CHARGES LIEES AU FINANC. DES PROGRS PROV. DE SECURITE CIVILE	166.683		1.082	167.661
		353110/74010/000	SUBVENTION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR POUR DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE	900.000	250.000		1.050.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROUVERT		1.066.683	150.000	1.082	1.217.661
701		Services administratifs de l'enseignement - Pouvoir organisateur					
072		Admin. de l'Enseignement et de la Formation					
	51		Recettes - Transferts				
		701072/74010/000	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE LA CF POUR LE CWA	15.000	18.755		33.755
		701072/74011/000	SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE DE LA MISSION DE CONSEILLER EN PREVENTION/DEREGUL A LA PROTECTION DES DONNEES (ENSEIGNEMENT)	35.000		35.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROUVERT		50.000	18.755	35.000	33.755

Fonct. Spéc.	Exp. Art. Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant M5	Augmentation	Diminution	Budget après M3
722	Enseignement agricole et horticole					
028	Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de cinéy					
60		Recettes - Prestations				
	732028/70200/000	RECETTES DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINÉY	644.764		58.430	576.334
	732028/73319/000	PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS VERSÉES PAR LES ÉLÈVES DE L'EFASC	500	1.250		1.750
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 60 RECETTES		645.264	1.250	68.430	578.084
732	Enseignement agricole et horticole					
060	Ferme de St-Quentin					
60		Recettes - Prestations				
	732060/70200/000	RECETTES DE LA FERME LES 57 QUERPIN	249.500	55.500		305.000
733	Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie					
035	Ecole d'Administration et de Pédagogie - ISPN					
60		Recettes - Prestations				
	733035/70200/000	RECETTES DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PÉDAGOGIE - ISPN	7.000	4.500		11.500
735	Autres enseignements professionnels et techniques					
030	Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)					
60		Recettes - Prestations				
	735030/70200/000	RECETTES DE L'EHPN	356.300	175.000		531.300
735	Autres enseignements professionnels et techniques					
034	Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)					

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 23/04/2021
Fonct. S&FONC	Grp. Activite	RECEPTE ORDINAIRE (exercice propre)	Budget AVANT MB	Augmentation	Diminution	Budget apres MB	Page : 8
60		Recettes - Prestations					
	735034/70200/000	RECETTES DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDEENNE (ESPA)	31.800		5.700	25.800	
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
079		Ecole d'élevage et d'équitation de Geaves (EPREG)					
60		Recettes - Prestations					
	735079/70200/000	RECETTES DE L'EPREG	204.200		58.793	145.407	
	735079/70200/001	RECETTES DE LOCATION ET DE PENSION DE CHEVEAUX AUX ETUDIANTS DE L'ECOLE D'ELEVAGE ET D'EQUITATION DE GEAVES	20.000		21.200	99.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 60 ROPREST	324.200		79.993	244.207	
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
112		Ecole des Métiers et des Arts (EMAF)					
60		Recettes - Prestations					
	735112/70200/000	RECETTES DE L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE	14.000		1.200	12.800	
61		Recettes - Transferts					
	735112/74010/000	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE PAYEES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	220.000	3.000		223.000	
		TOTAL FONCTION 735 112	234.000	3.000	1.200	235.800	
741		Enseignement supérieur non universitaire					
681		Haute Ecole (HEPN)					
60		Recettes - Prestations					

Fonct. LSPDAG	SUP. ECO.	Article	RECETTES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Détermination	Budget après MB
		741081/74000/001	LOCATION DE LOCAUX DU CAMPUS HENRI A LA CRÈCHE LES MARMOUZETS	4.200		1.500	2.700
	61		Recettes - Transferts				
		741081/74000/000	ALLOCATION ANNUELLE GLOBALE AFFICHER AU PALAIEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUBVENTIONNE DE LA HAUTE ECOLE	8.041.600		801.000	7.150.600
		741081/74010/000	SOLDE DE L'ALLOCATION ANNUELLE GLOBALE DE LA HAUTE ECOLE	1.000.000		109.000	891.000
		741081/74010/002	SUBVENTIONS DIVERSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR LA HAUTE-ECOLE	150.000	249.923		599.923
		741081/74010/004	SUBSIDES DIVERS DANS LE CADRE DE LA CRÈCHE SANITAIRE (COVID)		35.921		35.921
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROYNET		9.191.600	280.854	1.000.000	8.476.854
		TOTAL FONCTION 741 081		9.195.200	285.854	1.001.500	8.479.554
762 037		Culture et loisirs Service de la Culture					
	60		Recettes - Prestations				
		762037/76200/000	REVENUES DU SERVICE DE LA CULTURE	252.500	3.000		255.500
	61		Recettes - Transferts				
		762037/76200/000	REVENUES POUR UTILISATION DE PROVISIONS CONSTITUEES POUR CHARGES DE DETTE - RENOVATION DE LA MAISON DE LA CULTURE	747.887	37.923		785.810
		TOTAL FONCTION 762 037		1.000.387	40.923		1.040.980
707 038		Bibliothèques publiques Service de la Culture - Bibliothèque					
	61		Recettes - Transferts				
		767038/74001/000	SUBVENTIONS-TRAITEMENTS DE LA CPE POUR LE PERSONNEL DE LA	64.948	15.052		80.000

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

PROVINCE DE NAMUR

Fonct. SPPONC	Grp. PCC.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MS	Augmentation	Diminution	Budget après ME
		767038/74011/000	BIBLIOTHEQUE D'APPEL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE LA CPS POUR LA BIBLIOTHEQUE D'APPEL	4.953	10.042		15.000
		767038/74011/000	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LA BIBLIOTHEQUE YTTENRANTE PAYEE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	10.500	4.500		15.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTERT		80.404	29.594		110.000
861		Protection du travail (Institution pour la protection du travail)					
063		Service de Prévention					
61			Recettes - Transferts				
		861063/74011/000	SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE DE LA MISSION DE CONSEILLER EN PREVENTION/DELEGUE A LA FACULTATION DES DONNEES		48.482		48.482
870		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
049		Direction Santé Publique - Santé Scolaire					
61			Recettes - Transferts				
		870049/74011/000	SUBVENTION POUR L'EXERCICE DE LA MISSION DE CONSEILLER EN PREVENTION/DELEGUE PROTECTION DES DONNEES (PMS)	13.482		13.482	
870		Santé Publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
116		Direction Santé Publique - Santé Mentale					
61			Recettes - Transferts				
		870116/74011/000	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE LA REGION WALLONNE POUR LES SERVICES DE SANTE MENTALE	222.000	23.392		235.392
		870116/74080/004	SUBVENTIONS POUR PROJETS SPECIFIQUES SOINS SANTE MENTALE USX		2.000		2.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTERT		222.000	15.392		237.392

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

FOURTE SPORTE	Grp. SOP.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant VR	Augmentation	Diminution	Budget après VR
------------------	--------------	---------	---------------------------------------	--------------------	--------------	------------	--------------------

TOTAL		RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)		38.713.579	4.369.051	2.799.640	34.283.190
-------	--	---------------------------------------	--	------------	-----------	-----------	------------

PROVINCE DE NAMUR					EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1			Le 23/04/2021	
								Page : 12	
Fonct.	Grp.	Article	RECETTES ORDINAIRES	Budget avant MP	Augmentation	Diminution	Budget après MS		
SPORC	FGC								
TOTAL			RECETTES ORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprie)	44.285.635	13.111.672	2.795.440	54.597.657		

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Portef. SBFOPS	Artic. Esp.	Artic. Esp.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MS	Augmentation	Détermination	Pédant après MS
840			Recettes et dépenses non ventilables				
101			Service Logement et Habitat - Prête Sociaux				
	72		Dépenses - Transferts				
		84011/84200/006-2000	NON VALEURS SUR PRETS SOCIAUX CONTENITEUX (CREDITS NON LIMITEES)		9.621		9.621
922			Habitations sociales et politique foncière du logement				
955			Service Habitat				
	72		Dépenses - Transferts				
		922044/84200/006-2000	NON VALEURS SUR PRETS CONTENITEUX HABITATIONS (CREDITS NON LIMITEES)		564.760		564.760
351			Services d'incendie				
011			Zones de Secours				
	72		Dépenses - Transferts				
		351011/84000/000-2018	DOTATION OCTROYEE AUX ZONES DE SECOURS	128.000		128.000	
610			Recherche scientifique pour le développement agricole				
024			Office Provincial Agricola				
	72		Dépenses - Transferts				
		610024/84000/000-2018	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE REEMPLACEMENT AGRICOLEUR DE LA PROVINCE		7.500		7.500
139			Service informatique général				
093			Informatique et Telecommunications				
	71		Dépenses - Fonctionnement				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 23/04/2021	
							Page : 14	
Fonct. S&Tonic	Grp. Art. Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MF	Augmentation	Diminution	Budget après MH		
	139093/61360/031 20-9	FRAIS INFORMATIQUES GLOBAUX DES SERVICES PROVINCIAUX		24.000		24.000		
160 098	Recettes et dépenses non ventilables Politique Etrangère							
72	Dépenses - Transferts							
	160098/64000/031 20-9	SUBSIDES POUR PROJETS SPECIFIQUES A DES OPERATIONS EN MATIERE DE RELATIONS INTERNATIONALES		2.100		2.100		
464 017	Cours d'eau non navigables - Carage Hydraulique							
71	Dépenses - Fonctionnement							
	484017/61360/010 20-9	TRAV. AUX COURS D'EAU NON NAVIGABLES DE 2EME ET 3EME CATEG. SOUSIS OU NON AU REGIME DES HAUTEURS, Y COMPRIS ARRIERES		60.004		60.004		
104 068	Services administratifs centraux Pers. à Dispo. du Gouverneur							
72	Dépenses - Transferts							
	194968/64260/005-2620	REMBOURSEMENT DU TRAITEMENT DU FONCTIONNAIRE EN TAILLON DES SERVICES DE POLICE AU SEIN DU PAR. DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR		9.962		9.962		
725 079	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gaves (EPEG)							
71	Dépenses - Fonctionnement							
	735079/61320/900-2620	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'EPEG		454		454		
	735079/61320/932-2620	REMBOURSEMENT A L'ASS. CERCLE EQUITEUR DE GAVES DU COÛT DE LOCATION ET DE PENSION DES CHEVAUX		19.354		19.354		

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

POUCL. S.Fonc.	Clé. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget AVANT MD	Augmentation	Diminution	Budget APRÈS MD
		735079/51330/000-2020	FRAIS RELATIFS AUX ENTIÈREMENTS DE L'ÉPÉE		13.454		13.454
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 MOFONC			33.252		33.252
922		Habitations sociales et politique foncière du logement					
055		Service Habitat					
	72		Dépenses - Transferts				
		922055/64269/000-2020	NON VALEURS SUR PRETS CONTENTIEUX HABITATIONS (CREDITS NON ADMINISTRATIFS)	200.000	10.748		110.748
		922055/64269/000-2020	RESTITUTION AU FES DE GARANTIE DES REMBOURSEMENTS DES PRETS LOGEMENT AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INTERVENTION JUDICIAIRE		3.792		3.792
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 MOFONC		100.000	14.540		114.540
TOTAL		DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)		228.000	725.749	128.656	845.749

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. Spéc.	Artic.	DÉPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après XB
000	Recettes et dépenses non ventilables					
002	Recettes et Dépenses Générales					
71	Dépenses - Fonctionnement					
	000002/09002/000	CREDIT DESTINE A FACILITER L'INSUFFISANCE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR DEPENSES OBLIGATOIRES	150.000		30.000	120.000
72	Dépenses - Transferts					
	000002/64365/001	COTISE D'AVANCE RECUPERABLE POUR LES CENTRES DE VACCINATION (PARABOLE)		200.000		200.000
	TOTAL FONCTION 000 002		150.000	200.000	30.000	320.000
000	Recettes et dépenses non ventilables					
006	Personnel Provincial					
70	Dépenses - Personnel					
	000006/09002/000	CREDIT DESTINE A FACILITER L'INSUFFISANCE DE CREDITS POUR LES DEPENSES DE PERSONNES	3.103.645		1.219.342	1.884.303
050	Assurances non imputables aux fonctions					
004	Assurances					
71	Dépenses Fonctionnement					
	050004/63320/002	ASSURANCE COLLECTIVE "SOINS DE SANTE"	318.000	27.000		345.000
060	Prélèvements					
002	Recettes et Dépenses Générales					
78	Dépenses - Prélèvements					

Fonct. SSFOND	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		060002/68100/000	TRANSFERT A TERTIAIRIENNAIRE	2.211.554	1.055.185		3.266.739
101		Autorités politiques provinciales					
005		Autorités Provinciales					
	70		Dépenses - Personnel				
		101005/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU COLLEGE PROVINCIAL	704.698	17.568		812.698
		101005/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU COLLEGE PROVINCIAL	213.659	5.009		218.659
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DEFORS	1.008.358	22.000		1.030.359
	71		Dépenses Fonctionnement				
		101005/41101/005	PREIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS PROVINCIAUX DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES MANDATS EXTERIEURS	250			250
		101005/61300/002	PREIS D'AFFRANCHISSEMENT DES AUTORITES PROVINCIALES				
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DEDANS	250			250
			TOTAL FONCTION 101 005	1.008.608	22.000		1.030.646
104		Services administratifs centraux					
002		Recettes et Dépenses générales					
	7X		Dépenses - Dette				
		104002/41003/000	ACQUISITIONS D'INSTRUMENTS CONTRACTES POUR ACHAT DE MATERIEL MOBILE	49.018		39.788	9.230
		104002/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR ACHAT DE MATERIEL MOBILE	5.258		2.238	3.020
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DEDANS	54.276		42.026	12.250

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Port. Subord.	Art. Article	DEPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	budget avant MB	Augmentation	diminution	budget après MB
---------------	--------------	---------------------------------------	-----------------	--------------	------------	-----------------

104	Services administratifs centraux					
006	Personnel Provincial					
70	Dépenses - Personnel					
	104006/62010/003	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE NETTOYAGE (TOUS SERVICES)	2.391.295	31.000		2.422.295
	104006/62310/003	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DE NETTOYAGE (TOUS SERVICES)	523.545	7.500		531.045
	104006/62410/002	COTISATIONS PATRONALES PENSIONS EN FAVEUR DU FONDS DE PENSIONS (POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL)	11.900.000		150.000	12.050.000
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DIVERS		14.814.840	48.500	150.000	14.913.340

104	Services administratifs centraux					
007	Affaires Générales					
70	Dépenses - Personnel					
	104007/62010/00_	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES	1.112.454	72.000		1.184.454
	104007/62010/023	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL PROVINCIAL	215.722	1.000		216.722
	104007/62310/00_	COTISATIONS PATRONALES DE SERVICE DES AFFAIRES GENERALES	192.872	29.500		222.372
	104007/62310/023	COTISATIONS PATRONALES DE PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL PROVINCIAL	16.956	500		17.456
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DIVERS		1.438.954	103.000		1,541.954
71	Dépenses - Fonctionnement					
	104007/61300/003	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT DE LA CORRESPONDANCE	185.000	16.000		201.000
	TOTAL FONCTION 104 007		1,623,954	119,000		1,742,954

PONCT. S/FONC	Sip. Art. Article Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant VR	Augmentation	Elimination	Budget après VR
104 009	Services administratifs centraux Comité de Direction					
70	Dépenses - Personnel					
	104009/62015/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU COMITE DE DIRECTION	500.875		17.000	483.875
	104009/62315/000	COTISATIONS PATRONALES DU COMITE DE DIRECTION	77.111		2.000	79.111
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		577.986		19.000	558.986
104 068	Services administratifs centraux Pers. à Dispo. du Gouverneur					
72	Dépenses - Personnel					
	104068/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR	39.231	1.000		40.231
	104068/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR	11.322	500		11.822
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		50.553	1.500		52.053
104 070	Services administratifs centraux Service Com					
70	Dépenses - Personnel					
	104070/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE COM	1.100.599		276.700	823.899
	104070/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE COM	295.002		55.800	350.802
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.395.601		332.500	1.063.101
71	Dépenses - Fonctionnement					
	104070/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS DU SERVICE COM	5.748		800	4.948

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 23/06/2021	
							Page : 20	
Fonct. SSFonc	Articlé	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB		
	104070/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE COM	6.530		800	5.730		
	104070/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE COM	260.000		1.500	261.500		
	104070/61340/000	ENTRETIEN DES VEHICULES DU SERVICE COM	10.000		5.000	5.000		
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPERS		222.378		8.100	214.278		
	TOTAL FONCTION 104 073		1.877.379		340.600	1.536.779		
104 084	Services administratifs centraux Services Juridiques							
70	Dépenses - Personnel							
	104084/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES SERVICES JURIDIQUES	260.532		23.000	237.532		
	104084/62010/000	COTISATIONS PATRONALES DES SERVICES JURIDIQUES	54.726		2.000	52.726		
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		315.258		25.000	290.258		
104 122	Services administratifs centraux Sanctions Administratives							
70	Dépenses - Personnel							
	104122/62010/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL DU BUREAU DES AMENDES ADMINISTRATIVES	305.176	9.000		314.176		
	104122/62010/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DU BUREAU DES AMENDES ADMINISTRATIVES	62.282	1.500		63.782		
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		427.458	10.500		437.958		
104 124	Services administratifs centraux Cellule des Marchés Publics							
70	Dépenses - Personnel							

Fonct. S/Fonc	Cap. Eco.	Article	DÉPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		104124/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS	292.500	62.000		354.500	
		104124/62010/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS	58.968	10.000		68.968	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DIVERS		351.474	72.000		423.474	
106		Formation administrative générale						
100		Ecole d'Administration et de Pédagogie - EPA						
	70		Dépenses - Personnel					
		106100/6210/000	TRAITEMENT ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - EPA	311.766	74.000		385.766	
		106100/6211/003	REMUNERATIONS DES CHARGES DE COURS EN FORMATIONS CONTINUÉES	81.370		4.000	77.370	
		106100/6210/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - EPA	60.578	15.900		76.478	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DIVERS		453.714	90.200	4.000	537.914	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		106100/6120/003	PERSONNEL EXTERIEUR DES FORMATIONS CONTINUEES - SOCIETES ET ASSOCIEES	7.500	4.000		11.500	
		TOTAL FONCTION 106 100		461.214	94.200	4.000	551.214	
120		Recettes et dépenses non ventilables						
086		Services Communs APC - Finances						
	7x		Dépenses - Dette					
		120386/43303/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES SERVICES COMMUNS APC - FINANCES	65.500	5		65.505	
		120386/65500/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES SERVICES COMMUNS APC - FINANCES	12.811		12	12.823	

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Panel ESFOLG	Org. ESFOLG	Artic. Rec.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOPERS	79.43	5	11	78.425
120			Recettes et dépenses non ventilables				
103			Service Stratégie transversale et Conseils				
	70		Dépenses - Personnel				
		220102/62010/600	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU SERVICE STRAT & CO	325.591		5.000	320.591
		220102/62310/600	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE STRAT & CO	62.352		500	61.752
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	387.943		5.500	382.443
121			Services fiscaux et financiers				
085			Services du Directeur Financier				
	70		Dépenses - Personnel				
		221085/62010/600	REMUNERATION DU DIRECTEUR FINANCIER ET SON PERSONNEL	1.559.419	72.000		1.631.419
		221085/62310/600	COTISATIONS PATRONALES DES SERVICES DU DIRECTEUR FINANCIER	255.402	29.000		284.402
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.814.821	101.000		1.915.821
124			Patrimoine privé				
012			Patrimoine				
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		224012/61000/600	LOYER IMMEUBLE DES BÂTIMENTS S/S RUE LEHURFF	121.333	10.000		131.333
		224012/61300/620	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE FACILITIES (services regroupés MAP)		5.000		5.000
		224012/61320/620	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE FACILITIES (services regroupés MAP)		10.000		10.000
		224012/61330/605	FRAIS DE DÉPLACEMENT VARE LA MAR	150.000		50.000	100.000
		224012/61330/610	FRAIS D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ; ENTRETIENS REPARATIONS AUX IMMEUBLES TRAVES DE LA PROVINCE (ARTICLE GLOBAL)	300.000	20.000		320.000

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. SSFORD	Grp. Sec.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après XB
		124012/61330/000	FRAIS DE BATIMENTS DES SERVICES TECHNIQUES MAP		15.000		15.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPENC	571.333	60.000	50.000	581.333
7X			Dépenses - Dette				
		124012/43303/000	AMORTISSEMENTS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LE BACHINOINE PRIVE	332.010		90.731	241.279
		124012/4100/0-0	AGRETSSEMENTS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LA MAP	107.245		494.456	12.689
		124012/65000/000	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LE PATRIMOINE PRIVE	100.492		30.297	70.193
		124012/65000/0-0	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LA MAP	695.273		437.297	197.473
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DETTE	1.635.015		1.112.181	521.834
			TOTAL FONCTION 124 312	2.206.339	60.000	1.162.181	1.103.157
124 088			Patrimoine privé Campus Provincial				
7X			Dépenses - Dette				
		124088/54000/000	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENT AU CAMPUS PROVINCIAL	136.010		-	136.010
124 092			Patrimoine privé Service des Assurances et du Patrimoine				
70			Dépenses - Personnel				
		124092/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	115.564	1.000		116.564
		124092/62010/000	COMMISSIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	22.473	500		22.973
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	167.837	-1.500		169.337

Fonct. SBFORC	Exp. ECO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budgét avant ME	Augmentation	Diminution	Intégré après ME
	7x		Dépenses - Dette				
		124092/62010/000	AVANCEMENTS D'EMPLOIS CONTRACTES POUR LE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	2.293	2		2.293
		124092/62020/000	EMPLOIS CONTRACTES POUR LE SERVICE DE GESTION AUXILIAIRE DU PATRIMOINE	6	6		6
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7x DOPETE		2.297	2		2.294
		TOTAL FONCTION 124 092		170.134	1.502		171.631
131 087			Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel				
			Service de Gestion des Ressources Humaines				
	70		dépenses - Personnel				
		55-087/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1.133.061		4.500	1.124.561
		55-087/62010/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	93.498	5.400		198.898
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.326.559	5.400		1.323.459
133 105			Archives, documentation, bibliothèque administrative centrale				
			Centre de Document. et Archives				
	70		Dépenses - Personnel				
		133105/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU CENTRE PROVINCIAL DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES	120.101	1.900		121.101
		133105/62010/000	COTISATIONS PATRONALES DU CENTRE PROVINCIAL DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES	23.264	500		23.764
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		143.365	1.900		144.865

Fonct. S.Fonc.	Exp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)		Augmentation	Diminution	Budget après MB
			Budget avant MB				
134	Imprimerie						
308	Imprimerie						
	70		Dépenses - Personnel				
		13400F/62010/000	750.083	24.600		725.483	
		13400F/62310/000	114.501	4.420		110.101	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DEPENS	864.584	29.020		835.564	
137	Service des bâtiments						
013	Service Technique du Patrimoine Immobilier						
	70		Dépenses - Personnel				
		137013/62010/000	729.531	14.000		715.531	
		137013/62310/000	155.409	2.000		153.409	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DEPENS	885.040	16.000		869.040	
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		137013/61330/002	30.000	10.000		40.000	
		137013/61330/003	5.000	5.000		10.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DEPENS	35.000	15.000		50.000	
	7X		Dépenses - Dette				
		137013/43000/020	130.824	5		130.829	

Fonct. SDFNC	Gp. Artific. Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	137014/6200/020	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENT DE SECURITE ET DE SECURISATION DES BATIMENTS PROVINCIAUX	12.448		12	12.456
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOBETTE		143.272	5	12	143.265
	TOTAL FONCTION 137 013		1.063.317	15.305	15.822	1.062.520
137	Service des bâtiments					
014	Equipe d'Entretien					
70		Dépenses - Personnel				
	137014/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	767.441	54.000		861.441
	137014/62010/020	CONTRIBUTIONS PATRONALES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	167.338	23.000		190.338
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 MOYENS		934.779	117.000		1.051.779
71		Dépenses - Fonctionnement				
	137014/61101/000	FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET DE SEJOUR DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	4.000	800		4.800
	137014/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	3.930	800		4.730
	137014/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	55.000	5.500		60.500
	137014/61340/000	FRAIS D'ENTRETIEN DES VEHICULES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	26.000	5.000		31.000
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFNC		89.930	13.100		95.930
	TOTAL FONCTION 137 014		1.020.679	130.100		1.150.779
139	Service informatique général					
093	Informatique et Télécommunications					
70		Dépenses - Personnel				
	139093/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	712.659	2.000		717.559

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Parcél. SFCDC	Chy. ECO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice propre)	Budget avant MS	Augmentation	Diminution	Budget après MS
71			Dépenses - Fonctionnement				
		139093/6120/000	FRAIS DE TRIPONTE DES SERVICES PROVINCIAUX (ARTICLE GLOBAL)	155.000	25.000		180.000
		139093/6120/031	FRAIS INFORMATIQUES GLOBAUX DES SERVICES PROVINCIAUX	632.310	28.800		661.110
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPERS	817.310	53.800		871.110
7X			Dépenses - Dette				
		139093/4300/000	ACROISSEMENTS D'EMPLOIS CONTRACTIFS POUR L'INFORMATISATION GENERALE	50.707		4.920	45.787
		139093/5500/000	INTERETS D'EMPLOIS CONTRACTIFS POUR L'INFORMATISATION GENERALE	4.357		151	4.206
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOPERS	55.064		5.071	50.027
			TOTAL FONCTION 139 093	1.588.073	88.600	5.071	1.637.996
335 121			Ecole de Police Académie de Police				
70			Dépenses - Personnel				
		335121/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'ACADEMIE DE POLICE	207.150	11.000		218.150
		335121/62011/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL DE L'ACADEMIE DE POLICE	764.432	421.866		1.186.298
		335121/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DE L'ACADEMIE DE POLICE	57.730	2.500		60.230
		335121/62311/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL DE L'ACADEMIE DE POLICE	225.116	122.827		347.943
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.329.436	558.193		1.887.629

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. SFPNC	CDP. BPO.	ARTICLE	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	BUDGET AVANT MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		355121/62300/000	PERSONNEL EXTERIEUR DE L'ACADEMIE DE POLICE SOCIETES ET ASSIMILES	20.435	15.565		36.000
		355121/62340/000	FRAIS D'ENTRETIEN DES VEHICULES DE L'ACADEMIE DE POLICE	54	100		154
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPERS		20.489	15.665		36.154
		TOTAL FONCTION 355 121		1.345.925	572.858		1.923.783
351		Services d'incendie					
011		Zones de secours					
	72		Dépenses - Transferts				
		355121/64000/000	BOUQUIN OCTROYE AUX ZONES DE SECOURS	20.109.637	4.764		10.174.401
353		Ecole de Formation Sécurité Civile					
110		Ecoles Provinciales de Sécurité Civile					
	70		Dépenses - Personnel				
		353110/62310/000	MANTENANT ET SALAIRE DU PERSONNEL DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE	402.129	61.500		463.639
		353110/62311/000	PERSONNEL OCCASIONNEL DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE	442.350	102.000		544.350
		353110/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DES ECOLES PROV. DE SECURITE CIVILE	98.286	18.500		116.786
		353110/62311/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE	98.835	28.528		127.363
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		941.612	209.528		1.151.140
	71		Dépenses - Fonctionnement				

FORC.	STP.	Articlc	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
SSPOND	ECO.						
		353110/61340/000	FRAIS D'ENTRETIEN DES VEHICULES DES MOULINS PROVINCIAUX DE SECURITE CIVILE	8.532	2.500		11.032
		TOTAL FONCTION 352 110		350.149	210.838		1.163.972
420		recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques)					
016		Service Technique Provincial					
	70		Dépenses - Personnel				
		420016/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	2.308.549	67.600		2.376.149
		420016/62310/000	COMMISSIONS ENTRENALES DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	435.227	21.000		456.227
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		2.743.786	88.600		2.832.386
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		420016/65000/000	LOYERS DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	7.900	1.600		9.500
		420016/65100/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE LA CELLULE DE TRANSITION TERRITORIALE	350.000	35.000		385.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPERS		357.900	36.600		394.500
	7X		Dépenses - Dette				
		420016/65900/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR SOULEVEMENTS ET TRAVAUX DU STP VOIRIES	7.666		1	7.887
		TOTAL FONCTION 420 016		3.109.674	125.200	1	3.234.773
421		Travaux d'infrastructure aux routes					
016		Service Technique Provincial					
	7X		Dépenses - Dette				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						Le 23/04/2021
								Page : 30
Fonct. SSFonc	Grp. Eco.	Activité	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		4210-6/43003/010	AMORTISSEMENTS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LES ROUTES PROVINCIALES	239.747	6	6	239.747	
		4210-6/65000/010	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LES ROUTES PROVINCIALES	51.801		12	51.801	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOLETTE		291.548	6	12	291.544	
484 017		Cours d'eau non navigables - Curage Hydraulique						
	7X		Dépenses - Dette					
		4840-7/43003/020	AMORTISSEMENTS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU	299.459	8	8	299.467	
		4840-7/65000/020	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU	55.514		19	55.495	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOLETTE		354.973	8	19	354.962	
562 022		Service provincial du tourisme - Promotion touristique Bureau Prov. de Promotion et Gestion Touristique						
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		56202-61111/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS PAR VOIE FERREE DE L'O.P.P.G.T.					
	7X		Dépenses - Dette					
		56202-43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.P.G.T.	23.206	1	1	23.207	
		56202-65000/000	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.P.G.T.	1.202		2	1.200	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOLETTE		26.408	1	2	26.407	
		TOTAL FONCTION 562 022		26.498	1	2	26.497	

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
610 074		Recherche scientifique pour le développement agricole Office Provincial Agricole					
	70		Dépenses - Personnel				
		610024/62310/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'O.P.A.	582.059		9.800	573.059
		610024/62310/000	CONTRIBUTIONS PATRONALES DE L'O.P.A.	122.545		1.000	121.545
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	704.604		10.800	693.804
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		610024/61200/000	PERSONNEL EXTERIEUR A L'O.P.A. - SOCIETES ET ASSIMILES	24.000	10.000		34.000
	7X		Dépenses - Dette				
		610024/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.A.	68.368		2.653	65.715
		610024/43002/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.A.	21.576		377	21.199
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOPERS	89.944		3.030	86.914
			TOTAL FONCTION 610 024	914.548	10.000	13.010	911.538
701 072		Services administratifs de l'enseignement - Pouvoir organisateur Admin. de l'Enseignement et de la Formation					
	70		Dépenses - Personnel				
		701072/62310/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (A.P.E.F.)	988.714	45.000		1.033.714
		701072/62310/000	CONTRIBUTIONS PATRONALES DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (A.P.E.F.)	167.803	14.000		181.803
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.156.517	59.000		1.215.517

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. Sefonc	Exp. Eco.	Art. C. G. e	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget AVANT MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	72		Dépenses - Transferts				
		701072/6000/000	AFFILIATION DE LA PROVINCE A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNEE (C.P.S.O.N.S.)	34.369	216		34.585
		TOTAL FONCTION 701.072		34.369	59.216		1.250.162
701			Services administratifs de l'enseignement - Pouvoir organisateur				
223			Structure Fautière - Enseignement Secondaire				
	70		Dépenses - Personnel				
		701123/620-0/900	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE LA STRUCTURE PAITIERE - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	37.761	2.000		39.761
		701123/623-0/900	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DE LA STRUCTURE PAITIERE - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	15.879	500		16.379
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70.023		53.640	1.500		55.140
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		701123/630-0/900	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE LA STRUCTURE PAITIERE - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	7.238	9.000		16.238
		TOTAL FONCTION 701.123		55.378	10.500		65.878
722			Enseignement primaire				
058			Chevetogne - Classes de Forêt				
	70		Dépenses - Personnel				
		722058/620-0/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES CLASSES DE FORET	337.711		37.000	374.711
		722058/623-0/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LES CLASSES DE FORET	51.932		5.000	56.932
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70.023		389.643		42.000	431.643

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

Fonct. Ssporc	Dir. Exp.	Articula	DÉPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
732	C28		Dépenses - Dette					
			722058/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNT CONTRACTÉS POUR LES CLASSES DE FORÊT	11.527		1.469	10.058
			722058/83000/000	INTÉRÊTS D'EMPRUNTS CONTRACTÉS POUR LES CLASSES DE FORÊT	2.775		473	2.302
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 732 DOPFC	14.302		1.942		12.360
		TOTAL FONCTION 722 058	403.945		43.942		360.003	
732		Enseignement agricole et horticole						
C28		Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney						
70			Dépenses - Personnel					
			702028/62019/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	1.509.153		20.000	1.489.153
			702028/62110/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	294.965		3.000	291.965
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.804.118		23.000		1.781.118
71			Dépenses - Fonctionnement					
			712028/61000/000	PERSONNEL EXTERIEUR DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY - SOCIETES ET ASSOCIEES	1	7.000		7.001
			712028/61119/000	RESERVATIONS DE VACTIONS VERSEES PAR DES ETUDIANTS DE L'EPASC	1.000	750		1.750
			712028/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	450.000		13.500	463.500
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC	451.001	7.750		15.500	466.251	
7X		Dépenses - Dette						

Ponct. SAÉFonc.	Grp. Fonc.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MR	Augmentation	Diminution	Budget après MR
		732028/43003/000	ACQUISITIONS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST	254.318	11		250.329
		732028/65000/000	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST	52.134		25	64.114
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOBETTE		312.457	11	25	113.443
		TOTAL FONCTION 732 026		2.565.576	7.761	41.625	2.534.812
732		Enseignement agricole et horticolo					
060		Ferme de St-Quentin					
	70		Dépenses - Personnel				
		732065/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA FERME DE ST QUENTIN	284.878		29.000	335.378
		732065/62310/000	CCISATIONS PATRONALES DE LA FERME DE ST QUENTIN	45.878		8.000	40.878
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOPERS		313.256		37.000	276.256
	7X		Dépenses - Dette				
		732065/43003/000	ACQUISITIONS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST QUENTIN	75.871		2.333	73.178
		732065/65000/000	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST QUENTIN	19.405		350	18.055
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOBETTE		33.876		2.743	91.233
		TOTAL FONCTION 732 060		407.232		39.743	367.489
733		Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie					
055		Ecole d'Administration et de pédagogie - ISPN					
	70		Dépenses - Personnel				
		733034/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - ISPN	45.520		10.000	30.520

Fonct. SFP003	Dep. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant XB	Augmentation	Diminution	Budget après XB
		733035/62011/000	REMUNERATION DU PERSONNEL ETIENANT DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - ESNP	63.204		2.507	61.697
		733035/62019/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - ESNP	11.809		3.000	8.809
		733035/62311/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - ESNP	21.696	3.895		25.591
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 73 DOPRS		127.423	3.895	14.507	126.811
71			Dépenses - Fonctionnement				
		733035/61200/000	PERSONNEL EXTERIEUR DE L'ECOLE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - SOCIETES ET ASSIMILES	10.200	15.500		25.700
		TOTAL FONCTION 73 023		10.200	15.500	14.507	152.011
733 099			Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie Institut Provincial de Formation Sociale				
	7X		Dépenses - Dette				
		733099/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRENTS CONTRACTES POUR L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	738		738	
		733099/65000/000	INTERETS D'EMPRENTS CONTRACTES POUR L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	220		121	99
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		958		859	99
735 029			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmiers (EPSI)				
	70		Dépenses - Personnel				
		735029/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EPSI (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	65.709	21.500		87.209

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						Le 23/04/2021
								Page : 36
Fonct. Sefonc	Artic. CTP. Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MA	Augmentation	Diminution	Budget après MA		
	735029/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EPSI (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	10.720	6.000		16.720		
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		76.429	27.500		103.929		
7X		Dépenses - Dette						
	735029/43333/000	ACQUISITIONS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPSI	10.029		1.606	8.423		
	735029/43333/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPSI	930		230	706		
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		10.969		1.836	9.133		
	TOTAL FONCTION 735 029		87.396	27.500	1.836	113.630		
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
030		Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)						
70		Dépenses - Personnel						
	735030/62310/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EHPN (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	897.819	45.000		943.819		
	735030/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EHPN (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	171.949	11.400		183.349		
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.069.768	57.000		1.126.768		
71		Dépenses - Fonctionnement						
	735030/62300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'EHPN	18.400	3.300		21.700		
	735030/62300/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'EHPN	789.000		180.000	609.000		
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		799.400	3.300	180.000	621.700		
72		Dépenses - Transferts						

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						Le 23/04/2021
								Page : 37
Fonct. S&F&CC	Ssp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Recpro)	Budget avant MR	Augmentation	Diminution	Budget après MR	
		735030/64020/000	BOURSES AUX CONFERENCES HOTELIERS		1.750		1.750	
	7X		Dépenses - Dette					
		735030/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'APREN	251.547		2.824	248.723	
		735030/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'APREN	59.070		1.220	57.850	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETE		304.617		4.044	300.573	
		TOTAL FONCTION 735 030		2.172.735	61.690	184.044	2.050.431	
735	031	Autres enseignements professionnels et techniques Chateau de Namur						
	7X		Dépenses - Dette					
		735031/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE CHATEAU DE NAMUR	75.215		4.440	69.775	
		735031/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE CHATEAU DE NAMUR	14.260		3.442	6.844	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETE		89.504		11.882	73.619	
735	034	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (RSPA)						
	70		Dépenses - Personnel					
		735034/62070/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENE (RSPA) PERSONNEL NON SUBVENTIONNE	368.132	-8.000		360.132	
		735034/62110/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENE (RSPA) - PERSONNEL NON SUBVENTIONNE	74.843	9.000		83.843	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DCFERS		442.975	21.000		469.973	
	71		Dépenses - Fonctionnement					

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. Spécific	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant NR	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPORC		231.801	33.832		268.633
	7X		Dépenses - Dette				
		735079/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'HEPREG	144.300		3.526	140.794
		735079/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'HEPREG	68.822		1.134	67.697
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETE		213.122		4.660	208.491
		TOTAL FONCTION 735 079		948.699	107.570	4.540	1.051.628
735 112			Autres enseignements Professionnels et techniques Ecole des Métiers et des Arts (EMAP)				
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		735112/61200/000	PERSONNEL EXTERIEUR DE L'EMAP - SOCIETES ET ASSIMILES	1.500	3.069		4.560
		735112/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE (EMAP)	106.106		4.500	101.606
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPORC		107.606	3.069	4.500	106.165
741 081			Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEPN)				
	72		Dépenses - Personnel				
		741081/62000/000	REMUNERATIONS A CHARGE DE L'ALLOCATION ANNUELLE GLOBALE DE LA HAUTE ECOLE (PERSONNEL SUBSIDIE)	9.041.000		891.000	7.150.000
	72		Dépenses - Transferts				
		741081/64000/001	SUBSIDES HEPN DANS LE CADRE DU PROJET TRANSDISC (HEPN)		80.332		80.332
		741081/64000/000	REPR. DES SALAIRES PERS.ART.60 MIS A DISPOSITION DE LA HEPN	1.450	350		1.800

PRUVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 23/04/2021
							Page : 40
Font. S.F.O.N.C.	Gr. S.F.O.	Article S.F.O.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant VM	Augmentation	Déduction	Budget après MB
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTRAIT	1.400	80.652		82.052
	7X		Dépenses - Dette				
		74.001/43005/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA HAUTE ECOLE	181.074		15.184	167.890
		74.002/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA HAUTE ECOLE	32.015		5.331	26.684
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	213.089		18.575	194.514
			TOTAL FONCTION 741 081	8.258.489	80.652	909.575	7.429.566
760			Complexes provinciaux de délaissament				
039			Chevetoigne				
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		760019/6320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU DOMAINE DE CHEVETOIGNE	590.000		59.000	531.000
	7X		Dépenses - Dette				
		760037/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOIGNE	677.200		5.414	671.786
		760037/65001/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOIGNE	186.558		2.932	183.626
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	863.757		9.346	854.411
			TOTAL FONCTION 760 039	1.453.757		54.346	1.399.411
762			Culture et Loisirs				
037			Service de la Culture				
	70		Dépenses - Personnel				
		762017/52010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE LA CULTURE	2.222.447	217.400		2.439.847
		762017/52110/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE LA CULTURE	430.703	41.400		472.103

Fonct. SÉFONC	SEP. HOD.	Article	DÉPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MA	Augmentation	Diminution	Budget après MA
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DIVERS		2.653.150	258.830		2.911.980
71			Dépenses - Fonctionnement				
		757037/62310/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE DE LA CULTURE	402.403	2.500		411.103
		TOTAL FONCTION 762 037		3.061.753	262.333		3.323.086
762		Culture et Loisirs					
940		ASPASC Programmation et Développement Territorial					
72			Dépenses - Transferts				
		752040/64000/010	SUBSIDÉ AU CENTRE D'ART VOCAL ET DE MUSIQUE ANCIENNE		90.000		90.000
767		Bibliothèques publiques					
038		Service de la Culture - Bibliothèque					
70			Dépenses - Personnel				
		767038/62310/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE	901.080		51.000	850.080
		767038/62310/000	CONTRIBUTIONS EMPLOYEES POUR LA BIBLIOTHÈQUE	160.957		16.700	144.257
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DIVERS		1.062.037		67.700	984.337
771		Musées					
107		Service des Musées et du Patrimoine Culturel					
70			Dépenses - Personnel				
		771007/62310/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DES MUSÉES EN PROVINCE DE NAMUR	518.651	95.000		613.651
		771007/62310/010	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE MUSÉE ROYAL	486.786		45.500	532.286
		771007/62310/020	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE PATRIMOINE CULTUREL	200.812	85.000		285.812

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						Le 23/04/2021
								Page : 42
Fonct. SSFCO	Grp. ECC.	Articlé	DEPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant Mb	Augmentation	Diminution	Budget après Mb	
		771107/65000/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	85.975	12.500		98.475	
		771107/65000/010	COTISATIONS PATRONALES POUR LE MUSEE HOPS	109.735		13.000	87.735	
		771107/65000/020	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL	53.824	28.000		61.824	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.436.823	210.500	58.000	1.579.323	
	7X		dépenses - Dette					
		771107/43000/000	AMORTISSEMENTS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	52.162	14		52.176	
		771107/65000/000	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	27.357		1.018	26.339	
		771107/65000/010	INTERETS D' EMPREUNTS CONTRACTES POUR LES MUSEES HOPS	16.470	229		16.699	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOBETIX		95.989	243	1.018	95.214	
		TOTAL FONCTION 771 107		1.522.812	210.743	59.018	1.674.537	
773 042			Edifices historiques et artistiques, monuments classés ASPASC programmation et Développement Territorial					
	7X		Dépenses - Dette					
		773042/43000/000	AMORTISSEMENTS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LES MONUMENTS CLASSES	42.838		28.407	24.431	
		773042/65000/000	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LES MONUMENTS CLASSES	7.512		3.210	4.302	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOBETIX		50.350		31.617	18.733	
790 044			Cultes					
			Cultes					
	72		Dépenses - Transferts					

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. Seforc	Grp. Eco.	Article	DÉPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Distribution	Budget après MB
		790044/64000/000	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET DE LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE-CATHÉDRALE	117.977	749		118.726
		790044/64000/001	INTERVENTION DANS LE DEFICIT ORDINAIRE DU CENTRE D'ASSISTANCE MORALE	626.915		15.649	642.564
		790044/64000/004	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET ORDINAIRE DES FABRIQUES D'ÉGLISES ORTHODOXES	7.300	2.000		9.300
		790044/64000/005	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET DES COMMUNAUTÉS DE CULTE ISLAMIQUE	6.550	741		7.291
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTÉ	758.736	3.490	15.649	767.875
7X			Dépenses - Dette				
		790044/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTÉS POUR TRAVAUX AUX ÉGLISES DU CULTE ET AU PALAIS PRINCIPAL	11.213			11.212
			TOTAL FONCTION 790 044	769.949	3.490	15.650	787.089
801			Action sociale				
045			Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)				
	70		Dépenses - Personnel				
		801045/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	1.876.427	134.000		2.010.427
		801045/62010/000	OCCUPATIONS PÉRONALES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	323.907	39.000		362.907
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 045	2.200.334	173.000		2.373.334
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		801045/61000/000	PERSONNEL EXTERIEUR DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES - SOCIÉTÉS ET ASSIMILÉS	65.000	2.000		67.000
		801045/61000/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES	117.000	11.250		128.250

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						
Fonct. Spéc.	Grp. Art. Article Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Elimination	Suécct après MB		
		SALAIRES ET SALARIAIRES (DASS)						
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPERS	142.000	142.000		142.000		
72		Dépenses - Transferts						
	80104/6400/020	SOUTIEN D'ACTIVITES DANS LE CADRE DU VIVRE MEIEP		49.000		49.000		
	TOTAL FONCTION 801 045		2.382.834	227.250		2.610.084		
811		Action Sociale						
111		Observation, Programme de Développement Territoria						
70		Dépenses - Personnel						
	81111/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES SERVICES GENERAUX DE L'ASPAFC - OBSERVATION DE LA SANTE	662.042		41.000	621.042		
	81111/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DES SERVICES GENERAUX DE L'ASPAFC - OBSERVATION DE LA SANTE	112.684		6.000	106.684		
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		775.427		47.000	728.427		
835		Enfance et Jeunesse						
045		D.E. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
70		Dépenses - Personnel						
	835045/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA DASS - S.A.I.L.F.F.	249.617	14.000		263.617		
	835045/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA DASS - S.A.I.L.F.F.	46.903	2.600		49.503		
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		296.520	16.600		313.120		
861		Protection du travail (Institution pour la protection du travail)						
063		Service de Prévention						

Fonct. SFO-C	Grp. RCO	Article	DÉPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	70		Dépenses - Personnel				
		961063/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE PREVENTION	247.943	42.000		289.943
		861063/62310/300	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DE PREVENTION	45.505	11.000		56.505
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DCPERS	293.448	53.000		346.448
870			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables				
049			Direction Santé Publique - Santé Scolaire				
	70		Dépenses - Personnel				
		870051/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DES SERVICES DE SANTE SCOLAIRE	1.603.432	46.000		1.649.432
		870049/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DES SERVICES DE SANTE SCOLAIRE	276.099	10.500		286.599
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DCPERS	1.879.531	46.500		1.926.031
670			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables				
051			ASPASC - Adm. Santé Pub.-Action Sociale et Cult.				
	70		Dépenses - Personnel				
		870051/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ADMINISTRATION DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	39.032	42.500		81.532
		870051/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ADMINISTRATION DE LA SANTE PUBLIQUE, L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	5.880	7.600		13.480
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DCPERS	44.912	49.400		94.312
	7X		Dépenses - Dette				
		870051/43003/000	AMORT. D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ADMINISTRATION DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	21.842	1		21.843

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. Spéc. Rec.	Articls	DÉPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget ayant MR	Augmentation	Diminution	Budget après MR
	870083/65000/000	INTERETS D EXPANCS CONTRACTES POUR L'ADMINISTRATION DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	3.370		2	3.368
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DORERS					
	TOTAL FONCTION 870 083					
870 083	Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction Santé Publique - Prévention et Promotion					
70	Dépenses - Personnel					
	870083/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU DEPARTEMENT DE LA SANTE AFFECTIVE / SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES	384.606	62.000		426.606
	870083/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE DEP. DE LA SANTE AFFECTIVE, SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES	69.820	18.000		97.820
	870083/62310/001	COTISATIONS PATRONALES POUR LE DEPARTEMENT ATTITUDE SAINTE ET PROMOTION SANTE	1		11.647	11.646
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DORERS					
	TOTAL FONCTION 870 083					
71	Dépenses - Fonctionnement					
	870083/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DU DEP. DE LA SANTE AFFECTIVE, SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES	4.450	6.450		8.900
	870083/61200/000	PAYEMENTS EXTRAIEUR DU DEPARTEMENT DE LA SANTE AFFECTIVE SEXUELLE ET REDUCTIONS DES RISQUES SOCIALES ET ASEMIILERS	30.000	22.392		52.392
	870083/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU DEP. DE LA SANTE AFFECTIVE, SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES	5.700	2.800		8.500
	870083/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU DEP. DE LA SANTE AFFECTIVE, SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES	20.875	48.650		69.525
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DORERS					
	TOTAL FONCTION 870 083					

PROVINCE DE NAMUR	ARTICLE	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MR	Augmentation	Diminution	Budget après MR
Fonct. Suppl.	Grp. Suppl.					
870	Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
116	Direction Santé Publique - Santé Mentale					
70	Dépenses - Personnel					
	870116/6200/001	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE D'URGENCE MENTALE D'INTERVENTION EN SANTE MENTALE (EXISM)	300.201		1.000	299.201
870	Santé publique et hygiène publique Recettes et dépenses non ventilables					
117	Direction de la Santé Publique					
70	Dépenses - Personnel					
	870117/6210/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	702.691		58.000	654.691
	870117/6230/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	128.643		20.000	108.643
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 HOPERS		831.334		108.000	723.334
71	Dépenses - Fonctionnement					
	870117/61250/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	11.520	3.000		14.520
7X	Dépenses - Dette					
	870117/6300/000	AMORTISSEMENTS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	154.872		7.230	162.102
	870117/65000/000	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	82.567		3.721	86.288
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DEDITS		237.439		11.021	226.418
	TOTAL FONCTION 870 117		1.080.293	5.000	119.021	966.272

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

FOUCH. S.FUNC	Cap. Artific. Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	BUDGET AVANT MB	AMORTISSEMENT	BUDGET APRÈS MB
879		Milieu, environnement, lutte contre les nuisances sonores			
113		Environnement			
	7X	Dépenses - Dette			
		AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	4.429	4.609	
		INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENT DE BATIMENTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE (MARAIERS POUR VOLOS)	578	691	187
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X D'ENVIRONNEMENT	5.007	5.300	187
922		Habitations sociales et politique foncière du logement			
055		Service Habitat			
	7X	Dépenses - Dette			
		INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AU PARTICULIERS	2.232	725	1.507
TOTAL		DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	87.657.483	4.467.496	87.276.768

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

FOUCT. SFP000	GRP. R00	ARTICLE	DEPENSES ORDINAIRES	augmt. avant XB	Augmentation	Diminution	Budget après XB
------------------	-------------	---------	---------------------	--------------------	--------------	------------	--------------------

TOTAL		DEPENSES ORDINAIRES (Ex.Antérieure + Ex.Proprié)		87.865.483	5.193.245	4.856.214	88.102.514
-------	--	--	--	------------	-----------	-----------	------------

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

RECETTES ORDINAIRES	RECAPITULATIF	PROVISIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DATE 000/62	PACT. INTERNE 000/64	TOTAL 000/52	EXERCICES ANTERIEURS	PROVISIONS	TOTAL GÉNÉRAL
	BUDGET AVANT MD L	6.033.239	145.254.162	1.671.502		-54.969.800	2.572.046		-62.533.862
	MODIFICATIONS (+)	-48.462	1.020.591	200.000		1.369.221	11.742.621		12.111.672
	()	-332.723	2.468.717			-2.799.440			-2.799.440
		-284.262	-1.448.126	200.000		-1.430.389	11.742.621		10.312.232
	TOTAL	7.848.875	143.808.034	1.871.502		153.528.411	20.314.667		173.843.078

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

DEPENSES ORDINAIRES	KBCAR/UTGATIP	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	FACT. INTERIE 000/73	DETTE 000/7X	UTGAT 000/73	EXERCICES Antérieurs	PréAvenement	Total Général
	BUDGET AVANT MR :	104.066.745	19.830.805	20.055.956		18.984.336	104.938.564	1.144.118	2.412.755	188.435.437
	MODIFICATIONS (-)	2.559.656	431.887	420.502		382	3.512.327	725.749	1.055.169	5.153.245
	()	3.149.638	-395.103	-15.648		-1.267.759	-4.020.214	-138.060		4.956.214
		-590.043	36.787	404.853		-1.267.487	1.618.887	587.749	-1.055.169	237.031
	TOTAL	105.476.705	19.867.652	20.460.811		9.717.509	153.522.677	1.741.867	3.467.924	158.732.468

Fonct. Spéc.	Exp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MR	Augmentation	DÉDUCTION	Budget après MR	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
030		Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)						
	82		Recettes - Dette					
		735030/17010/014-2009	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EHPN		25.000		25.000	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
073		Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EPEG)						
	82		Recettes - Dette					
		735079/17010/013-2009	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPEG		45.000		45.000	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
075		Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EPEG)						
	82		Recettes - Dette					
		735079/17010/013-2013	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPEG		14.520		14.520	
124		Patrimoine privé						
012		Patrimoine						
	82		Recettes - Dette					
		124012/17010/013-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU BATIMENT DE DANINGE		674.126		674.126	
124		Patrimoine privé						
012		Patrimoine						
	82		Recettes - Dette					
		124012/17010/013-2017	EMPRUNT POUR TRAVAUX EN COURS DE LA MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE		23.141.860		23.141.860	

Fonct. Spéc.	Art. CLC	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
722	Enseignement primaire					
058	Chevetogne - Classes de Forêt					
82		Recettes - Dette				
		722058/179/9/004-2017	25.000			25.000
735	Autres enseignements professionnels et techniques					
031	Chateau de Namur					
82		Recettes - Dette				
		741111/17010/900-2016	209.222			209.222
741	Enseignement supérieur non universitaire					
081	Haute Ecole (HEEK)					
82		Recettes - Dette				
		741111/17010/900-2018	326.939			326.939
000	Recettes et dépenses non ventilables					
001	Exercices Antérieurs					
86		Recettes - Exercices antérieurs				
		000001/09712/500-2120	1.758.049		1.758.049	
104	Services administratifs centraux					
002	Recettes et Dépenses Générales					
82		Recettes - Dette				

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. SFOHC	Grp. ECC.	Articlé	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant M3	Augmentation	Diminution	Budget après M3
		104002/17012/003-2020	EMERUNT POUR MOBILITER ET MATERIEL POUR DES SERVICES PROVINCIAUX		400.000		400.000
		104002/17012/004-2020	EMERUNT POUR ACHAT DE VEHICULES DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE		181.408		181.408
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 RECEPTE			581.408		581.408
124		Patrimoine privé					
012		Patrimoine					
	82		Recettes - Dette				
		124012/17012/004-2020	EMERUNT POUR TRAVAUX SPECIFIQUES EN MATIERE ECONOMIQUES D'ENERGIE		1.357.064		1.357.064
		124012/17012/003-2020	EMERUNT POUR TRAVAUX AU SAUVENIR DE MANINNE		90.000		90.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 RECEPTE			1.447.064		1.447.064
139		Service informatique général					
093		Informatique et Télécommunications					
	82		Recettes - Dette				
		139093/17012/006-2020	EMERUNT POUR ACHAT DE LOGICIELS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION GENERALE		14.285		14.285
524		Formation professionnelle					
019		Classes Moyennes					
	80		Recettes - Transferts				
		524019/76340/000-2021	RESTITUTION DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES OBTENUS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE (COVID)		35.000		35.000
610		Recherche scientifique pour le développement agricole					

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Post.	Artic.	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
024	Office Provincial Agricole					
82	Recettes - Dette					
	610024/17610/000 2020	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'O.P.A		16.135		16.135
	610024/17610/003 2020	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES A L'O.P.A.		12.178		12.178
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE					
722	Enseignement primaire					
058	Chevrotogre - Classes de Forêt					
82	Recettes - Dette					
	722058/17310/200-2020	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES CLASSES DE FORET		4.254		4.254
732	Enseignement agricole et horticole					
060	Ferme de St-Quentin					
82	Recettes - Dette					
	732060/17000/000-2020	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA FERME DE ST QUENTIN		25.408		25.408
733	Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie					
099	Institut Provincial de Formation Sociale					
82	Recettes - Dette					
	733099/17000/000-2020	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE		6.254		6.254
735	Autres enseignements professionnels et techniques					
029	Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmiers (EPSI)					

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 23/04/2021
							Page : 56
Fonct. RAPORT	GRT. FIC.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MD	Augmentation	Diminution	Budget après MD
	82		Recettes - Dette				
		735225/17010/000-2020	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS MACHINES EQUIPEMENT DE L'EPSA		16.665		16.665
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
030		Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)					
	82		Recettes - Dette				
		735330/17010/004-2020	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EHPN		29.802		29.802
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
034		Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)					
	82		Recettes - Dette				
		735334/17010/004-2020	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)		95.500		95.500
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
079		Ecole d'Elevage et d'Equitation de Geaves (SPEG)					
	82		Recettes - Dette				
		735079/17010/006-2020	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EPEG		12.000		12.000
760		Complexes provinciaux de délaissement					
039		Chevetogne					
	82		Recettes - Dette				
		760039/17010/006-2020	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		159.700		159.700
773		Edifices historiques et artistiques, monuments classés					

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. ASFORC	Gpp. MCO.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget. avant MS	Augmentation	Diminution	Budget après MS	
042		ASPASC programmation et Développement Territorial						
	82		Recettes - Dette					
		773042/17016/000-2020	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSES	67.455			67.455	
870		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables						
117		Direction de la Santé Publique						
	82		Recettes - Dette					
		870117/17010/001-2020	EMPRUNT POUR ACHATS ET AMENAGEMENTS DES MAISONS DU NIVEAU 5EME	26.561			26.561	
879		Milieu, environnement, lutte contre les nuisances sonores						
113		Environnement						
	82		Recettes - Dette					
		879113/17010/000-2020	EMPRUNT POUR L'EQUIPEMENT DE MONUMENTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE (RANGELIERS POUR VELOS)	41.328			41.328	
TOTAL			RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)	1.758.049	27.958.664	1.758.049	27.050.664	

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 23/04/2021
							Page : 58
Pont. SBFonc	Grp. Artificiel	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
060	Prélèvements						
002	Recettes et Dépenses Générales						
88	Recettes - Prélèvements						
		360002/78105/000	2.211.554	1.255.169		3.266.723	
		TRANSFERT DE L'ORDINAIRE					
062	Prélèvements						
081	Haute-Ecole						
88	Recettes - Prélèvements						
		360031/78025/000	3.680.000	108.059		4.068.059	
		PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE RESERVE EXTRAORDINAIRE POUR DEPENSES FUTURES RELATIVES A LA HAUTE ECOLE					
060	Prélèvements						
109	Habitat permanent en zones touristiques (HAPET)						
88	Recettes - Prélèvements						
		360108/78022/001		285.299		285.299	
		PRELEVEMENT POUR MON UTIL. SUR LE FONDS PROVINCIAL RELATIF A L'HABITAT PERMANENT EN ZONE TOURISTIQUE					
104	Services administratifs centraux						
002	Recettes et Dépenses Générales						
81	Recettes - Investissements						
		104002/24007/800		5.000		5.000	
		VENTE DE MOBILIER DES SERVICES PROVINCIAUX					
104	Patrimoine privé						
012	Patrimoine						
81	Recettes - Investissements						

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

fonct. Service	Emp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MF	Augmentation	Détermination	Budget après MF
		124012/2200/000	VENTE DE TERRAINS DE FERRINGHE PROVINCIAL		4.764		4.764
	82		Recettes - Dette				
		124012/2200/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE	250.000	1.250.000		1.500.000
		124012/2200/011	EMPRUNT POUR TRAVAUX EN COUS DE LA MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE	75.000	750.000		825.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 RETREPT		325.000	2.000.000		2.325.000
		TOTAL FONCTION 124 012		325.000	2.004.764		2.329.764
139		Service informatique général					
093		Informatique et Telecommunications					
	80		Recettes - Transferts				
		139093/15110/000	SURSTES DE POUR ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE RELATIF A L'INFORMATION GENERALE		57.830		57.830
		139093/15150/001	SURSTES DIVERS POUR ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE RELATIF A L'INFORMATION GENERALE		2.500		2.500
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 80 RETREPT			75.330		70.330
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
030		Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)					
	80		Recettes - Transferts				
		735030/15110/001	SURSTES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR EQUIPEMENTS DE L'ECOLE HOTELIERE PROVINCIALE	60.800			60.800
		735030/15110/002	SURSTES DE LA CF POUR EQUIPEMENT DE LA CUISINE	4.000			4.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 80 RETREPT		64.800			64.800

Fonct. Séjour	Gr. Artic. Ecc.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MD	Augmentation	Diminution	Budget après MD
741		Enseignement supérieur non universitaire					
001		Haute Ecole (HEBH)					
	80		Recettes - Transferts				
		741001/15110/004	SUBSIDES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR CONSTRUCTIONS A LA HAUTE ECOLE	4.101.680		218.320	4.101.680
760		Complexes provinciaux de délassement					
003		Chevetogne					
	82		Recettes - Dette				
		760003/11010/007	MONTANT POUR AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVROUXNE	308.000		25.000	308.000
771		Musées					
107		Service des Musées et du Patrimoine Culturel					
	80		Recettes - Transferts				
		771007/15150/000	SUBSIDES DIVERS POUR LE NAMUR		56.000		56.000
	82		Recettes - Dette				
		771107/17010/000	MONTANT POUR TRAVAUX POUR LE SERVICE DES MUSEES	1.536.286		89.069	1.446.217
		771007/17010/000	MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	77.000	41.340		118.340
			MONTANT POUR RESTAURATION DES FACADES DU SERVICE DES MUSEES DE PROV'NCP DE NAMUR				
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REBETTE		1.613.286	41.340	89.069	1.564.557
		TOTAL FONCTION 771 107		1.613.286	97.340	89.069	1.620.557

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Ponct. Safonc	CIP. Vno.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MS	Augmentation	Diminution	Budget après MS
TOTAL			RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	12.741.648	3.705.865	397.197	16.050.412

<u>PROVINCE DE NAMUR</u>				<u>EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1</u>				Lo 23/04/2021
								Page : 62
POURC. SPONS.	GRP. N°0.	ARTICLE	RECETTES EXTRAORDINAIRES	BUDGET AVANT MB	AMPLIFICATION	FINANCEMENT	BUDGET APRES MB	

TOTAL			RECETTES EXTRAORDINAIRES (EX.AUTÉRIEURS + EX.PROPRE)	14.499.697	50.750.425	2.155.246	43.101.376	
-------	--	--	--	------------	------------	-----------	------------	--

FORCET. SS-FONC	GIP. ECC.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
124		Patrimoine privé					
088		Campus Provincial					
	91		Dépenses - Investissements				
		224082/27101/001-2016	TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL		12.000		12.000
741		Enseignement supérieur non universitaire					
081		Haute Ecole (HEFN)					
	91		Dépenses - Investissements				
		741081/27101/000-2016	TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE		1.000		1.000
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
079		Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EPEG)					
	91		Dépenses - Investissements				
		735079/27101/000-2018	TRAVAIL A L'EPEG		33.000		33.000
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Exercices Antérieurs					
	95		Dépenses - Exercices antérieurs				
		000000/00000/000-2020	VAL. PRECISEE DES EXERCICES ANTERIEURS		21.727.034		21.727.034
			DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICES ANTERIEURS)		21.773.034		21.773.034

PROVINCE DE NAMUR							Le 23/04/2021
EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1							Page : 64
Forêt. Subfons.	GEP. Rub.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MS	Augmentation	Diminution	Budget après MS
104		Services administratifs centraux					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	91		Dépenses - Investissements				
		104002/24000/000	MOBILIER ET MATERIEL POUR LES SERVICES PROVINCIAUX (RECICLE GICHAU)	1	20.000		20.000
104		Services administratifs centraux					
006		Personnel Provincial					
	91		Dépenses - Investissements				
		104006/23000/000	INSTALLATIONS, MACHINES ET EQUIPEMENTS POUR LE POOL DES TECHNICIENS(RES) DE SURFACE	15.050	7.000		22.000
104		Patrimoine privé					
012		Patrimoine					
	91		Dépenses - Investissements				
		104012/24200/000	ACHAT D'OEUVRE D'ART POUR AMENAGEMENT EXTERIEUR DES ESPACES PUBLICS		20.000		20.000
		104012/21100/000	TRAVAIL EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE	250.000	1.750.000		2.000.000
		104012/21101/010	TRAVAIL EN COURS MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE	375.000	450.000		825.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEBRIVES	625.050	1.720.000		2.345.000
107		Service des bâtiments					
014		Equipe d'Entretien					
	91		Dépenses - Investissements				
		107014/21000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN	15.000	25.000		40.000

PONCT. SAFOMC	Grp. Article Eco.	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
139	093	Service informatique général Informatique et Telecommunications				
	91	Dépenses - Investissements				
	139093/21100/00	ACHAT DE LICENCES ET LOGICIELS INFORMATIQUES L'INS A	01.840	1.069		92.908
	139093/21000/00	L'INFORMATION GENERALE INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS LIES A L'INFORMATION GENERALE		121.105		121.105
	139093/21100/00	SOUSCRIPTION MATERIELLE RELATIVE A L'INFORMATION GENERALE	582.699	158.425		741.124
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES	1.045.339	278.598		1.323.937
335	121	Ecole de police Académie de Police				
	91	Dépenses - Investissements				
	33512/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'ACADEMIE DE POLICE	2.900	10.000		12.900
353	110	Ecole de Formation Sécurité Civile Ecoles Provinciales de Sécurité Civile				
	91	Dépenses - Investissements				
	353110/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE	47.200	4.740		51.940
610	024	Recherche scientifique pour le développement agricole Office Provincial Agricole				
	91	Dépenses - Investissements				

PROVINCE DE NAMUR							EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1		Le 23/04/2021	
							Page :		56	
Fonct. Supenc.	GPT. Recv.	Articlip	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant NB	Augmentation	Diminution	Budget après NB			
		510024/27021/000	AMENAGEMENT DE TERRAINS DE L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O.P.A.)		202.000		202.000			
		510024/27121/000	TRAVAUX A L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O.P.A.)		2.700		2.700			
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEBRUVEN			202.700		202.700			
610 115			Recherche scientifique pour le développement agricole Pôle Fromager							
	91		Dépenses - Investissements							
		510115/27101/001	TRAVAUX AU POLE FROMAGER		-0.000		10.000			
732 028			Enseignement agricole et horticole Ecole Prov. d'Agronomie et des sciences de Ciney							
	91		Dépenses - Investissements							
		732030/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	155.250	48.140		107.110			
		732028/27101/000	TRAVAUX AUX PAYSANES DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	240.000	5.000		245.000			
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEBRUVEN		395.250	53.140		448.390			
735 030			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Hôtelière Provinciale (BHPN)							
	91		Dépenses - Investissements							
		735030/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EHDP	78.261		73.261	5.000			
		735030/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LA CITADINE	166.000	17.000		183.000			
		735030/27121/000	TRAVAUX A L'EHDP	249.910	7.000	78.261	278.649			
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEBRUVEN		494.432	24.000	151.522	645.910			

Point. SsForc	Sup. Eco.	Article	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget AVAIL MB	Augmentation	Diminution	Budget MISES MB
735			Autres enseignements professionnels et techniques				
079			Ecole d'Élevage et d'Équitation de cesves (EPPEO)				
	91		Dépenses - Investissements				
		735079/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'EPPEO		5.000		5.000
760			Complexes Provinciaux de délaasement				
039			Charotegone				
	91		Dépenses - Investissements				
		760039/24100/000	ACHAT DE VEHICULES POUR LE DOMAINE DE CHEVETEGNE	25.000	350.000		475.000
		760039/27501/000	AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVETEGNE	640.000		25.000	625.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES	705.000	350.000	25.000	1.050.000
762			Culture et Loisirs				
037			Service de la Culture				
	91		Dépenses - Investissements				
		762037/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DE LA CULTURE	108.000	20.000		128.000
771			Musées				
107			Service des Musées et du Patrimoine Culturel				
	91		Dépenses - Investissements				
		77107/21500/000	INDEMNITES POUR LES CANDIDATS NON-RETENUS POUR LA REPROVATION DU MUSEE DES ARTS ANCIENS		56.000		56.000
		77107/27101/000	TRAVAUX AU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	2.494.104		44.009	2.450.065
		77107/27101/010	TRAVAUX AU MUSEE ROFS	95.000	41.340		136.340

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					De 23/04/2021
							Page : 68
Funct. SSFONC	Grp. ECO.	Articlé	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant NB	Augmentation	Diminution	Budget après NB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DRIVES		2.589.134	97.340	44.369	2.642.495
790		Cultes					
944		Cultes					
90			Dépenses - Transferts				
		750447/6243/303	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DES COMMUNAUTES CULTURELLES ISLAMIQUES RECONNUES		10.000		10.000
870		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
117		Direction de la Santé Publique					
91			Dépenses - Investissements				
		870117/27131/300	TRAVAUX AUX FAYTIMENTS DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	185.000	75.354		260.354
872		Etablissements de soins					
352		C.H.R. & Ex C.H.P.					
92			Dépenses - Dette				
		872052/28010/000	CONTRIBUTION A LA CONSTITUTION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT MOUS VIVAIA		1.700		1.700
TOTAL		DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)		6.553.364	2.907.572	147.530	9.273.626

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

FORCET. / CDP. / SPÉC.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
------------------------	---------	--------------------------	-----------------	--------------	------------	-----------------

TOTAL	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EX.AMORTISÉS + EX.PROPRE)		6.513.324	24.682.605	147.330	51.046.660
-------	---	--	-----------	------------	---------	------------

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

RECETTES EXTRAORDINAIRES	RECAPITULATIF	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dotte 000/82	Fact. Interne 000/84	Total 000/85	Exercices Antérieurs	Prélevements	Total Général
	BUDGET AVANCE NB 1	9.378.225	13.665.000	6.671.086		32.714.502	9.600.563	5.222.755	47.607.820
	MODIFICATIONS (+) (-)	126.330 -223.123	3.764	3.041.340 -114.063		2.277.434 -397.197	27.050.654 -1.750.019	1.528.527	30.755.625 -2.155.216
		-156.796	3.764	1.927.277		1.760.247	25.292.615	1.526.827	28.601.379
	TOTAL	9.221.428	15.674.954	8.598.357		33.194.739	34.893.178	7.821.282	76.209.139

DEPENSES EXTRAORDINAIRES	RECAPITULATIF	Transferts 000/90	Investissements 000/92	Dette 000/92	Fact. n° 800 000/94	Total 000/93	Exercices Antérieurs	Pré-lèvements	Total Cébral
	SUGGEST AVANT MR 1	437.449	24.942.274	15.351.940		40.724.563	59.993		40.804.556
	MODIFICATIONS (+) (-)	10.000	2.895.872 -147.330	1.708		2.507.572 -147.330	21.773.034		24.630.606 -147.330
		10.000	2.748.542	1.708		2.758.242	21.773.034		24.533.276
	TOTAL	447.449	27.690.716	15.356.640		43.494.805	21.843.027		65.337.832

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Édific. Initial	8.572.046	1.144.116	7.427.929	184.958.800	154.938.564	29.920		2.412.755	2.412.755	153.530.946	158.495.437	5.055.493
MR N°1	33.742.621	597.749	33.144.872	-1.630.359	-1.615.597	-14.502		1.555.169	-1.053.169	10.312.232	227.042	10.075.201
Tot. après MR	20.314.667	1.741.865	18.573.802	183.328.441	153.322.967	14.418		3.967.924	2.959.586	173.843.078	158.722.479	15.130.613

EXERCICE 2021 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET EXTRAORDIN.	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	9.600.863	69.993	9.530.870	31.714.502	42.734.563	-9.022.061	6.292.755		6.292.755	47.607.820	40.904.556	6.903.264
MB N°1	23.232.615	21.773.034	3.559.581	1.760.237	1.760.242	-98.005	1.526.527		1.526.527	34.601.473	24.533.274	4.069.199
Tot. après MB	34.833.478	21.843.027	13.050.451	33.474.739	44.494.805	-11.020.066	7.821.282		7.821.282	76.209.293	65.437.832	10.972.463

AFFAIRE 84/21 : PREMIER TABLEAU DES MODIFICATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2021

VU le Code de la Démocratie Locale, décret du 27.05.2004, tel que modifié et plus particulièrement l'article L2231-6 et suivants du CDLD ;
 VU la circulaire de Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2020 ;
 VU l'arrêté du 02.06.1999 portant règlement général de la Comptabilité provinciale ;
 VU le budget provincial pour l'exercice 2021 arrêté par l'autorité de tutelle en date du 28.12. 2020 ;
CONSIDERANT QUE la présente décision à une incidence financière supérieure à 22.000,00 € et que, conformément à l'article L2212-65 § 2, 8° du CDLD, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ;
 VU l'avis rendu par le Directeur financier en date du 23/04 /2021 et joint en annexe ;
 VU le rapport de la 1ère Commission émettant son avis ;
ATTENDU que le Collège provincial veillera, en application de l'article L2231-9 du CDLD à l'insertion de la présente MB au Bulletin provincial dans le mois qui suit son approbation par l'autorité de tutelle ainsi que son dépôt aux archives de la Région Wallonne.
CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée àvoix pour,voix contre etabstentions ;
CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité/ à l'unanimité ;

ARRÊTE :

La MB1/2021 aux montants suivants :

	Résultats BI 2020	MB1/2020	Résultats après MB1 2020
BUDGET ORDINAIRE			
Boni (tableau de tête)	8.297.046 €	9.170.319 €	17.467.365 €
Exercice Propre	20.236 €	- 14.502 €	5.734 €
Exercices Antérieurs	- 869.118 €	1.974.553 €	1.105.435 €
Prélèvements	- 2.412.755 €	- 1.055.169 €	- 3.467.924 €
TOTAL	5.035.409 €	10.075.201 €	15.110.610 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE			
Boni (tableau de tête)	1.758.049 €	- 1.758.49 €	0 €
Mali	0 €	-21.727.034 €	-21.727.034 €
Exercice Propre	- 9.020.061 €	- 980.005 €	- 10.000.066 €
Exercices Antérieurs	7.772.521 €	27.004.664 €	34.777.185 €
Prélèvements	6.292.755 €	1.528.527 €	7.821.282 €
TOTAL	6.803.264 €	4.068.103 €	10.871.367 €

Le Directeur général

Valery ZUJINEN

Le Président,

Philippe BULTOT

Namur le 28/5/2021

Proposé par le Collège Provincial en séance du

PRESENTS : Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN, Député-Président ;
Madame Geneviève LAZARON, Monsieur Amaury ALEXANDRE, Monsieur Richard
FOURNAUX, Députés provinciaux,
Monsieur Valéry ZUINEN, Directeur Général
Monsieur Denis MATHEN, Gouverneur

RAPPORTEUR : Monsieur le Député provincial Jean-Marc VAN ESPEN

Le Directeur Général

Le Député-Président

Valéry ZUINEN

Jean-Marc VAN ESPEN

Voté par le Conseil Provincial en séance du 28 mai 2021

Le Directeur Général

Le Président

Valéry ZUINEN

Philippe BULTOT

AFFAIRE 84/21 : PREMIER TABLEAU DES MODIFICATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2021

VU le Code de la Démocratie Locale, décret du 27.05.2004, tel que modifié et plus particulièrement l'article L2231-6 et suivants du CDLD ;

VU la circulaire de Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2021 ;

VU l'arrêté du 02.06.1999 portant règlement général de la Comptabilité provinciale ;

VU le budget provincial pour l'exercice 2021 arrêté par l'autorité de tutelle en date du 28.12. 2020 ;

CONSIDERANT QUE la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000,00 € et que, conformément à l'article L2212-65 § 2, 8° du CDLD, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ;

VU l'avis rendu par le Directeur financier en date du 23/04 /2021 et joint en annexe ;

VU le rapport de la 1ère Commission émettant son avis ;

ATTENDU que le Collège provincial veillera, en application de l'article L2231-9 du CDLD à l'insertion de la présente MB au Bulletin provincial dans le mois qui suit son approbation par l'autorité de tutelle ainsi que son dépôt aux archives de la Région Wallonne.

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée àvoix pour,voix contre etabstentions ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité/ à l'unanimité ;

ARRÊTE :

La MB1/2021 aux montants suivants :

	Résultats	MB1/2021	Résultats après
	BI 2021		MB1/2021
BUDGET ORDINAIRE			
Boni (tableau de tête)	8.297.046 €	9.170.319 €	17.467.365 €
Exercice Propre	20.236 €	- 14.502 €	5.734 €
Exercices Antérieurs	- 869.118 €	1.974.553 €	1.105.435 €
Prélèvements	- 2.412.755 €	- 1.055.169 €	- 3.467.924 €
TOTAL	5.035.409 €	10.075.201 €	15.110.610 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE			
Boni (tableau de tête)	1.758.049 €	- 1.758.049 €	0 €
Mali	0 €	- 21.727.034 €	- 21.727.034 €
Exercice Propre	- 9.020.061 €	- 980.005 €	- 10.000.066 €
Exercices Antérieurs	7.772.521 €	27.004.664 €	34.777.185 €
Prélèvements	6.292.755 €	1.528.527 €	7.821.282 €
TOTAL	6.803.264 €	4.068.103 €	10.871.367 €

Namur le 28/5/2021

Le Directeur général

Le Président,

Valery ZUINEN

Philippe BULTOT

La version informatique constitue le document de référence

Département des Finances locales

Direction de la Tutelle financière

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 37 42
pouvoirslocaux@spw.wallonie.be

Collège provincial de Namur

Place Saint Aubain, 2

5000 NAMUR

Nos réf : spw 5 ias/FIN/050101/Prov Namur/MB1-2021/NT/2021-11116

Vos contacts : Nathalie Taburiaux, Attachée, 081/32.36.67, nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be
Michel Charlier, Directeur, 081/32.37.42, michel.jeancharles.charlier@spw.wallonie.be

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu les modifications budgétaires n^{os} 1 pour l'exercice 2021 de la Province de Namur, votées en séance du Conseil provincial en date du 28 mai 2021, et parvenues complètes à l'autorité de tutelle en date du 31 mai 2021 ;

Vu l'avis de la Cour des Comptes sur le projet des modifications budgétaires n^{os} 1 pour l'exercice 2021 de la Province de Namur rendu en date du 17 mai 2021 ;

Vu l'avis largement réservé du Centre Régional d'Aide aux Communes rendu en date du 11 juin 2021 ;

Service public de Wallonie **intérieur action sociale**

Considérant les remarques suivantes du Centre Régional d'Aide aux Communes :

« Maintien d'un avis largement réservé au vu du non-respect de la trajectoire budgétaire, et ce malgré une probable sous-estimation des montants de reprise des Zones de secours.

Pour rappel, les Autorités sont invitées à actualiser leur trajectoire budgétaire avant le vote du budget initial 2022 en parfaite collaboration avec le Centre, en y intégrant de nouvelles mesures conjoncturelles et structurelles utiles pour rétablir l'équilibre à l'exercice propre et au global.

A cet égard il se tient à disposition des Autorités provinciales afin de les accompagner dans l'adoption de mesures permettant de dégager une trajectoire équilibrée en ce comprise la reprise d'un financement des Zones de secours » ;

Considérant que suite à ces modifications budgétaires, le budget provincial 2021 modifié se clôture désormais avec, au service ordinaire, un boni de 5.734 € au propre et un boni de 15.110.610 € au global et, au service extraordinaire, avec un mali de 10.000.066 € au propre et un boni de 10.871.367 € au global ;

Considérant, en conséquence, que ledit budget modifié respecte l'obligation d'équilibre édictée par l'article L2231-10 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que les modifications budgétaires n^{os} 1 pour l'exercice 2021 sont conformes à la légalité et à l'intérêt général,

A R R E T E :

Article 1^{er} : Les modifications budgétaires n^{os} 1 pour l'exercice 2021 de la Province de Namur, votées en séance du Conseil provincial en date du 28 mai 2021, sont **APPROUVÉES** comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	153 528 411 €	Résultats :	5 734 €
	Dépenses	153 522 677 €		
Exercices antérieurs	Recettes	20 314 667 €	Résultats :	18 572 800 €
	Dépenses	1 741 867 €		
Prélèvements	Recettes	0 €	Résultats :	-3 467 924 €
	Dépenses	3 467 924 €		

Global	Recettes	173 843 078 €	Résultats : 15 110 610 €
	Dépenses	158 732 468 €	

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	33 494 739 €	Résultats : -10 000 066 €
	Dépenses	43 494 805 €	

Exercices antérieurs	Recettes	34 893 178 €	Résultats : 13 050 151 €
	Dépenses	21 843 027 €	

Prélèvements	Recettes	7 821 282 €	Résultats : 7 821 282 €
	Dépenses	0 €	

Global	Recettes	76 209 199 €	Résultats : 10 871 367 €
	Dépenses	65 337 832 €	

Art. 2. L'attention des autorités provinciales est attirée sur les éléments suivants :

- J'insiste pour que le tableau de la balise d'emprunt intègre également les emprunts des entités consolidées de la Province.
- Je vous invite, à l'avenir, à voter vos comptes avant les modifications budgétaires intégrant les résultats desdits comptes (ou lors du même conseil provincial), afin de vous conformer au prescrit de l'article 9 du RGCP.
- Je vous invite également à prendre en considération les points d'attention et de suivi soulignés par le Centre Régional d'Aide aux Communes dans son rapport du 11 juin 2021 :
 - o Actualisation de la trajectoire budgétaire en intégrant les montants de reprise des zones de secours lorsqu'ils seront disponibles.

Art. 3. Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations du Conseil provincial de la province de Namur en marge de l'acte concerné.

Art. 4. Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Art. 5. Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au Collège provincial de Namur.

Il est communiqué par le Collège provincial au Conseil provincial et au Directeur financier, conformément à l'article 7 du Règlement général de la Comptabilité provinciale.

Art. 6. Le présent arrêté est notifié, pour information, à la Cour des Comptes et au Centre Régional d'Aide aux Communes.

Namur, le

30 JUIN 2021

Christophe COLLIGNON



N°20 .- GOUVERNEUR

- Arrêté du 26/08/2021 relatif au remplacement de Madame la Gouverneur f.f., Madame Marie Muselle, désignant M. Gemenne afin d'assumer les fonctions de Commissaire d'arrondissement f.f. de la Province de Namur à partir du 26/08/2021 et durant toute la durée de l'absence pour mission de Madame Muselle telle qu'elle résulte de l'application de l'article 12 de l'arrêté du GW du 14/09/2019
- Arrêté du 30/08/2021 relatif au remplacement de Monsieur le Gouverneur en son absence du 31/08/2021 au 10/09/2021 et désignant M. Gemenne, Commissaire d'arrondissement f.f afin d'assumer les fonctions de Gouverneur de la Province de Namur du 31/08/2021 au 10/09/2021



LE GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE DE NAMUR

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE NAMUR,

Vu la Loi provinciale ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement son article L2212-4 tel que modifié par le Décret du 3 juillet 2008 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2011 fixant le statut des commissaires d'arrondissement ;

Vu le courrier daté du 3 août 2021 du Secrétaire de Cabinet du Ministre-Président de Wallonie ;

Considérant que le courrier susvisé fait part de la volonté de détacher Madame Marie Muselle, Commissaire d'arrondissement de la province de Namur pour les besoins du Commissariat spécial à la reconstruction ;

Considérant qu'il ressortait d'un contact avec Madame Muselle dès l'accord donné quant à son détachement que, conformément à l'article 25 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2011 visé plus haut, elle proposait Monsieur Michaël Gemenne, Conseiller des services fédéraux du Gouvernement provincial de Namur - SPF Intérieur pour la remplacer durant son absence pour mission ;

Considérant que dans les faits, Madame Muselle a pris ses fonctions auprès dudit commissariat, et plus particulièrement à la tête de la Cellule d'appui fédéral dépendant dudit Commissariat, depuis le début du mois d'août et que depuis lors plus personne n'exerce les fonctions de Commissaire d'arrondissement en province de Namur ;

Vu l'Arrêté ministériel de détachement de Madame Marie Muselle daté du 18 août 2021 et reçu ce jeudi 26 août 2021 ;

Considérant qu'il convient dès lors de désigner officiellement avec effet immédiat Monsieur Michaël Gemenne en tant que Commissaire d'arrondissement faisant fonction de la province de Namur ;

ARRETE

Article 1er : Monsieur Michaël Gemenne, Conseiller des services fédéraux du Gouvernement provincial de Namur - SPF Intérieur, est désigné pour assumer les fonctions de Commissaire d'arrondissement à partir de ce 26 août 2021 et durant toute la durée de l'absence pour mission de Madame Marie Muselle telle qu'elle résulte de l'application de l'article 12 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2019 ;

Article 2 : Le présent arrêté cessera immédiatement de produire ses effets dès la prise d'effets du contrat qui sera conclu entre le Service public de Wallonie et Monsieur Michaël Gemenne et/ou de toute autre décision du Gouvernement wallon le désignant commissaire d'arrondissement de la province de Namur par intérim ou faisant fonction ;

Article 3 : Expéditions du présent arrêté seront transmises à Madame la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, au Ministre-Président de la Wallonie, à Madame la Ministre régionale de la Fonction publique, à Monsieur le Ministre régional du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, à Monsieur Michaël Gemenne et à Madame Marie Muselle.

Article 4 : Information de cette désignation sera donnée aux bourgmestres de la province, au Collège provincial, au Conseil provincial, aux zones de police, aux zones de secours, aux membres de la cellule de sécurité, au Centre national de Crise (NCCN), au Centre régional de Crise (CRC-W), à Monsieur le Procureur général et à Monsieur le Procureur du Roi.

Namur, le 26 août 2021



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

Denis MATHEN,
Gouverneur

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE NAMUR

VU l'arrêté royal du 15 décembre 1820, modifié par les arrêtés royaux des 27 février 1935, 26 décembre 1960 et 13 janvier 1964 portant instruction pour les Gouverneurs de province ;

VU la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés ;

VU l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

VU l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008 fixant le statut des Gouverneurs de province et, plus particulièrement les articles 2 et 16 ;

VU la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 15 avril 2009 relative au remplacement du Gouverneur en son absence ;

VU la lettre-circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville de Wallonie du 14 janvier 2010, relative à l'interprétation de la circulaire du 15 avril 2009 ;

Considérant qu'il sera en congé, à l'étranger, du mardi 31 août 2021 au vendredi 10 septembre 2021 inclus ;

ARRETE

Article 1er : Monsieur Michaël Gemenne, Commissaire d'arrondissement faisant fonction, est désigné pour assumer les fonctions de Gouverneur de la province de Namur du mardi 31 août 2021 au vendredi 10 septembre 2021 inclus.

Article 2 : Expéditions du présent arrêté seront transmises à Madame la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, au Ministre-Président de la Wallonie, à Madame la Ministre régionale de la Fonction publique, à Monsieur le Ministre régional du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville et à Monsieur Michaël Gemenne, Commissaire d'arrondissement faisant fonction.



Namur, le 30/08/2021

Le Gouverneur,
(s) D. MATHEN.

Pour expédition conforme, le 30/08/2021

Le Gouverneur
D. MATHEN.

N°21 .- POLICE DES COMMUNES :

- Ordonnances des Bourgmestres 2021
- Délibérations des Conseils et Collèges communaux 2021

COMMUNE

UNITE

AMBIE

- 24-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement suite à des travaux de branchement gaz du 02 bis 09/09/2021 rue Petit
- 24-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement suite au placement d'une cabine électrique le 08/09/2021 rue de l'Eglise à Annevoie
- 24-08-2021 Mesures de circulation rue St Roch à Boud suite à l'organisation d'un apéro de quartier le 11/09/2021
- 31-08-2021 Mesures de circulation rue Rouchat à Boud du 24 au 26/09/2021 suite à l'organisation de la kermesse du Pairoif
- 31-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement le 17/10/2021 dans diverses rues de la Commune suite à l'organisation du rallye de Metzet

GEDINNE

- 25-08-2021 Mesures de circulation sur la rue du zoning de la gare du 30/08 au 17/09/2021 suite à la rénovation d'une cabine électrique à Gedinne Station
- 27-08-2021 Mesures de circulation rue Gridlet, de la Chevée et Grande à Vendmond du 31/08/2021 jusqu'à la fin des travaux suite à l'installation d'un câble de fibre optique pour le réseau téléphonique
- 27-08-2021 Mesures de circulation sur le Quai de la gare côté Haut Fays côté la frierie le 29/08/2021 suite à l'organisation d'un marché aux puces
- 31-08-2021 Mesures de circulation sur le circuit de Gedinne, et villages de Palginiés, Sart Custine et Vendmond le 05/09/2021 suite l'organisation du rallye de la Semois
- 31-08-2021 Mesures de circulation rue de la Morie suite à des travaux de remplacement de poteaux électrique le 02/09/2021

OHIEY

- 23-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement rue Bois d'Ohiey dans les 2 sens du 30/08 au 24/09/2021 suite à des travaux de pose d'éclairage et de réalisation d'une chambre de visite
- 19-08-2021 **SUDIME-LEUZE**
- 19-08-2021 Mesures de circulation rue de la Cornue du 18 au 24/08/2021 suite à l'organisation de la kermesse à Netinne
- 19-08-2021 Mesures de circulation rue de la Chapelle jusqu'au carrefour de la rue Thier et des travaux de câbles électrique et le remplacement de support élec à Moresnée du 25/08 au 04/10/2021
- 19-08-2021 Mesures de circulation rue de la Chapelle du 23 au 27/08/2021 suite à l'organisation de la kermesse à Netinne
- 26-08-2021 Mesures de circulation suite à la pose de câbles en souterrain pour le réseau téléphonique rue d'Esvelles jusqu'après le carrefour avec la rue Larmonit du 27/08/2021 pour une durée de 3 semaines
- 26-08-2021 Mesures de stationnement suite au placement d'un conteneur rue Champav à Houer du 27/08 au 03/09/2021
- 26-08-2021 Mesures de stationnement suite au remplacement des luminaires sur les bretelles de la sortie de Ballonville sur la N63 du 06 à 10/09/2021
- 26-08-2021 Mesures de circulation rue d'Envelles suite à la réflexion de la voirie, à Noesux du 13/09 au 26/11/2021
- 26-08-2021 Mesures de circulation rue Cherdeneux suite à l'organisation de la kermesse annuelle du 08 au 14/09/2021
- 26-08-2021 Mesures de circulation "exc.circuit locale" dans le zoning nord de Ballonville suite à des contrôles routiers sur la N63 et N929 le 10/09/2021
- 26-08-2021 Mesures de circulation et pour les piétons également suite à l'organisation de batues aux gros gibiers sur le territoire de chasse dans le bois de Wallet rue des Sirts les 31/10 et 12/12/2021
- 26-08-2021 Mesures de circulation "exc.circuit locale" dans le zoning nord de Ballonville suite à des contrôles routiers sur la N63 et N929 le 19/09/2021
- 26-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement rue du Relais et de l'Observatoire suite à l'organisation du Trail des Chevaliers à Shinli le 18/09/2021

WALCOURT

- 19-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement chemin des Memiers à Thy le Château suite à des travaux de réflexion complète de la voirie et des linéaires du 24/08/2021 jusqu'à la fin des travaux
- 19-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement rue St Flaire et du Centre et sur le parking devant l'église à Thrienne suite à l'organisation de la marche St Flaire le 29/08/2021
- 19-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement rue de la Station suite à une brocante le 05/09/2021
- 19-08-2021 Mesures de stationnement place du Vieux Château à Thy le Château suite au placement d'un cirque du 07 au 13/09/2021
- 19-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement rue de la Maroquette, de la Chapelle et du Millieu à Fraire suite à une course de coislaw le 04/09/2021
- 19-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement place de l'Hotel de Ville en dévotion de 2 bâtiments de la maison communale du 02 au 06/09/2021 suite à l'installation de chapiteaux communaux
- 19-08-2021 Mesures de stationnement place du Vieux Château à Thy le Château suite à une brocante le 04/09/2021
- 19-08-2021 Mesures de circulation suite à la rénovation du pont sur la N6378 à Sonnée surplombant la N63 du 30/08/2021 jusqu'à la fin des travaux

VOISE

- 17-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement du 21 au 23/08/2021 rues Collibert, Clos des Manoyes et sur le biéti à Houer suite à l'organisation du marché artisanal
- 17-08-2021 Mesures de circulation le 28/08/2021 Allée Cook (PAI) Faux suite à l'organisation de la fête de la Croix d'Al Faux
- 17-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement le 15/09/2021 dans diverses rues de la Commune suite à l'organisation du Grand Prix de Wallonie
- 17-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement le 04/09/2021 Clos des Manoyes, rues Collibert et Comte de Lévigren et sur le bati suite à une brocante à Houer
- 31-08-2021 Mesures de circulation le 09/10/2021rues du Sbo, Sauvgrinde et Chemin de Niersant et du Château et Bd des Combattants et de stationnement les 02 et 03/10/2021 dans les rues mentionnées d'avant suite à la ronde de la Cervoise à Evehailles
- 31-08-2021 Mesures de circulation et de stationnement dans diverses rues de Puirmode suite à la kermesse

N°22 .- REGLEMENTS COMMUNAUX :

- OHEY :

- Règlement complémentaire de circulation routière
 - Route d'Andenne et rue Pourri Pont à Hailot- Dispositif ralentisseur surélevé et limitation de vitesse à 70 kms/h
 - rue Grande Ruelle – dispositifs ralentisseurs surélevés - décision (Délibérations du Conseil communal du 24/09/2020)



Commune
d'Ohey



PNCV0013552

Référence : ChrG/TG/ML/2020

Agent traitant : Thibaut Gillet

Ligne directe : 085/82.44.64

Courriel : thibaut.gillet@ohey.be

COLLEGE PROVINCIAL DE NAMUR
Place Saint Aubain 2
5000 NAMUR

Ohey, le 16 août 2021

OBJET : Règlements complémentaires de circulation routière :

- 3 dispositifs surélevés de la Rue Grande Ruelle à Ohey
- Dispositif ralentisseur surélevé Route d'Andenne à Haillot et tronçons de limitation de vitesse à 70 km/h Route d'Andenne et Rue Pourri Pont à Haillot

Monsieur le Député Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce couvert, un exemplaire de deux Règlements complémentaires de circulation routière pris par le Conseil communal en date du 24 septembre 2020 et approuvés tacitement par le SPW, Direction de la Réglementation de la sécurité routière et du contrôle routier, relatifs aux objets repris en exerçue.

Je vous en souhaite bonne réception et reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous désiriez connaître.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

POUR LE COLLEGE,

La Directrice Générale f.f.,

Lisiane LEMAITRE



Le Bourgmestre f.f. ,

Freddy LIXON

Place Roi Baudouin, 80 | 5350 Ohey

Tel : 085/ 61 12 31 | Fax : 085/ 61 31 28

www.ohey.be

1187

BULLETIN PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE NAMUR - N°8 - 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

Présents : TRIOLET Nicolas - Président;
GILON Christophe - Bourgmestre;
LIXON Freddy, DEGLIM Marcel, LAMBOTTE Marielle, GINDT Laurence - Echevins;
DUBOIS Dany - Président CPAS;
DE BECKER Vanessa, DEPAYE Lise, HELLIN Didier, HOUART Caroline, LAPIERRE Julie, KALLEN Rosette, LATINE Marie-France, PAULET Arnaud, RONVEAUX Marc, SANDERSON Siobhan - Conseillers;
MIGEOTTE François - Directeur Général.

LE CONSEIL COMMUNAL
Séance publique

**MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE
CIRCULATION ROUTIERE - ROUTE D'ANDENNE - DISPOSITIF
RALENTISSEUR SURELEVE ET LIMITATION DE VITESSE A 70KM/H -
DECISION**

Vu l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ('code de la route');
Vu l'Arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;
Vu la Circulaire ministérielle (walonne) du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;
Vu le Décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;
Vu la Circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;
Vu les articles L.1122-20 alinéa 1er, L.1122-32, L.1133-1 et L.1133-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu la loi communale,
Vu la loi relative à la police de la circulation routière; coordonnée le 16 mars 1968, notamment son article 2, alinéa 1er ;
Vu l'article 3 de la loi relative à la Police de la circulation routière, telle qu'annexée à l'arrêté royal de coordination du 16 mars 1968 ;
Vu l'article 3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie ;
Vu l'avis préalable favorable de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales sur les 3 dispositions du présent règlement complémentaire de circulation routière reçu en date du 17 mars 2020 (Cf. Annexe) ;
Vu l'avis correctif et complémentaire de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales sur les 3 dispositions signalisation réglementaire de circulation routière reçu en date du 27 avril 2020 (Cf. Annexe) ;
Considérant les travaux de réfection de la route d'Andenne à Haillot faits en 2019 ;
Considérant que des aménagements de sécurité routière ont été prévus notamment vu certaines demandes des riverains de la rue d'Andenne ;

Considérant les visites de terrain réalisées avant, pendant et après le chantier en présence de représentants de la société responsable du chantier, du commissaire Voyer, et de membres du collège communal et de membres du personnel de l'Administration communale ;

Considérant que suite aux visites et travaux susmentionnées les dispositifs suivant ont été établis :

- Une zone 70 depuis l'entrée de la zone plus dense entre Haillot et le hameau de Pourri Pont jusqu'au hameau de Pourri Pont (limite communale).
- Le dispositif ralentisseur surélevé de type sinusoïdal conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998 est établi à la route d'Andenne à Haillot, Immédiatement après les signaux F1 et F3 délimitant la zone agglomérée d'Haillot., réalisé en asphalte lors de l'asphaltage de la route ;

Considérant que le dispositif ralentisseur considéré nécessite un règlement complémentaire de circulation routière ;

Considérant l'emplacement effectif du dispositif ralentisseur réalisé lors de l'asphaltage de la voirie (photographie du 08 septembre 2020) :



Considérant que l'emplacement de ce dispositif ralentisseur est pertinent car il marque l'entrée dans l'agglomération du village d'Haillot depuis le tronçon précédent de la route d'Andenne qui est peu dense ;

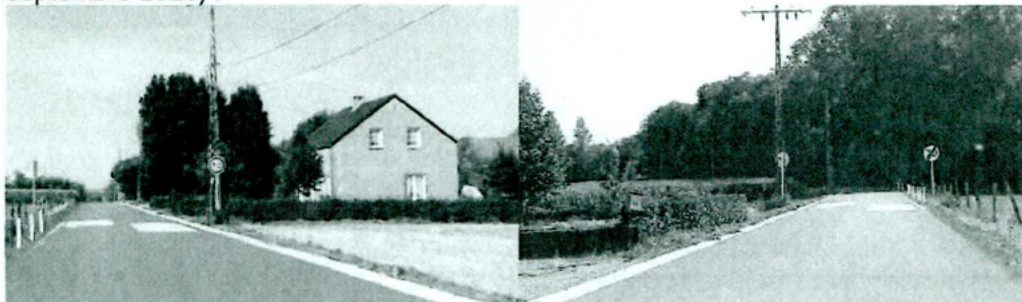
Considérant que le tronçon depuis l'immeuble n°265a de la route d'Andenne jusqu'au carrefour de la rue Pourri-Pont avec le rue Treton (limite communale) est pertinent pour une limite à 70 kilomètres à l'heure car il englobe des zones plus densément peuplées : le hameau de Pourri Pont (rue de Pourri-Pont) et la partie plus dense entre le hameau de Pourri Pont et Haillot (au niveau du carrefour avec le chemin d'Andenne et rue de Coutisse et carrefour avec voie des Gérons) ;

Considérant qu'entre le hameau de Pourri Pont et la plus dense susmentionnée, il existe une partie moins dense et boisée mais elle ne fait que quelques centaines de mètres et qu'il n'est donc pas pertinent de ne pas aussi limiter la vitesse sur cette partie boisée (carte cf. Annexe) ;

Considérant que la limitation à 70km/h considérée nécessite un règlement complémentaire de circulation routière ;

Considérant les emplacements des différents signaux C43 (carte cf. Annexe);

Considérant la limitation effective au niveau de l'immeuble n°265a (photographies du 08 et 15 septembre 2020) :



Considérant que cette limitation pour Ohey s'étend sur Route d'Andenne et Rue Pourri Pont jusqu'à la frontière communale, et que cette limitation se poursuit sur la Commune d'Andenne (photographie du 15 septembre 2020) ;



Considérant que du marquage au sol a été placé pour rappeler les nouvelles limitations 70km/h et la zone d'agglomération à proximité du dispositif surélevé ;

Considérant l'avis préalable favorable de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales reçu en date du 17 mars 2020 sur l'implantation de ce dispositif suivant les conditions respectées suivantes (cf Annexe) :

- De type sinusoïdal conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998
- Établi Immédiatement après les signaux F1 et F3 délimitant la zone agglomérée d'Haillot
- La mesure est matérialisée par le placement de signaux A14 et F87 ;

Considérant l'avis préalable favorable de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales reçu en date du 17 mars 2020 sur la limitation de la vitesse à 70 kilomètres à l'heure sur le tronçon (cf. Annexe) ;

Considérant l'extrait du correctif reçu en date du 27 avril 2020 pour l'avis préalable favorable de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales concernant la mesure de la limitation à 70km/h. pour le présent règlement complémentaire de circulation routière suivant (partie corrigée en **gras**) (cf Annexe) :

Route d'Andenne à HAILLOT :

[...] La vitesse est limitée à 70 kilomètres à l'heure sur le tronçon s'étendant **depuis l'immeuble n°265a jusqu'à son carrefour avec le rue de Coutisse et le chemin d'Andenne.**

La mesure est matérialisée par le placement de signaux C43 70 kilomètres à l'heure.

Lorsque la fin de la limitation de vitesse ne coïncide pas avec un carrefour, un signal C45 sera placé.

Rue Pourri-Pont à HAILLOT :

- sur la rue Pourri Pont de son tronçon s'étendant depuis son carrefour avec le rue de Coutisse et le chemin d'Andenne jusqu'à son carrefour avec la Rue Tréton et la Rue Saint-Mort (limite communale)

La mesure est matérialisée par le placement de signaux C43 70 kilomètres à l'heure.

Lorsque la fin de la limitation de vitesse ne coïncide pas avec un carrefour, un signal C45 sera placé.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1er:

Le dispositif surélevé de type sinusoïdal :

- Route d'Andenne à Haillot, conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998 et établi Immédiatement après les signaux F1 et F3 délimitant la zone agglomérée d'Haillot.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux A14 et F87

Article 2:

La limitation de vitesse à 70 kilomètres à l'heure :

- Route d'Andenne à Haillot sur le tronçon s'étendant depuis l'immeuble n°265a jusqu'à son carrefour avec le rue de Coutisse et le chemin d'Andenne.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux C43 70 kilomètres à l'heure.

Lorsque la fin de la limitation de vitesse ne coïncide pas avec un carrefour, un signal C45 sera placé.

- Rue Pourri-Pont à Haillot sur la rue Pourri Pont de son tronçon s'étendant depuis son carrefour avec le rue de Coutisse et le chemin d'Andenne jusqu'à son carrefour avec la Rue Tréton et la Rue Saint-Mort (limite communale)

La mesure est matérialisée par le placement de signaux C43 70 kilomètres à l'heure.

Lorsque la fin de la limitation de vitesse ne coïncide pas avec un carrefour, un signal C45 sera placé.

Article 3:

Les charges résultant du placement, de l'entretien et du renouvellement de cette signalisation incombent à l'administration communale d'Ohéy et tous les signaux contraires aux dispositions du présent règlement doivent être immédiatement enlevés.

Article 4:

De soumettre le présent règlement à l'agent d'approbation de la SPW Mobilité et Infrastructures.

Article 5:

De transmettre cette décision, à Thibaut Gillet, conseiller en mobilité, pour suivi.

Le Secrétaire,
s) MIGEOTTE François

Le Directeur général,

MIGEOTTE François

PAR LE CONSEIL



Le président,
s) TRIOLET Nicolas

Le Bourgmestre,

GILON Christophe

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

Présents : TRIOLET Nicolas - Président;
GILON Christophe - Bourgmestre;
LIXON Freddy, DEGLIM Marcel, LAMBOTTE Marielle, GINDT Laurence - Echevins;
DUBOIS Dany - Président CPAS;
DE BECKER Vanessa, DEPAYE Lise, HELLIN Didier, HOUART Caroline, LAPIERRE
Julie, KALLEN Rosette, LATINE Marie-France, PAULET Arnaud, RONVEAUX Marc,
SANDERSON Siobhan - Conseillers;
MIGEOTTE François - Directeur Général.

LE CONSEIL COMMUNAL
Séance publique

**MOBILITE - SECURITE ROUTIERE - REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE
CIRCULATION ROUTIERE - RUE GRANDE RUELLE - DISPOSITIFS
RALENTISSEURS SURELEVES - DECISION**

Vu l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ('code de la route');
Vu l'Arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;
Vu la Circulaire ministérielle (wallonne) du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;
Vu le Décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;
Vu la Circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;
Vu les articles L.1122-20 alinéa 1er, L.1122-32, L.1133-1 et L.1133-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu la loi communale,
Vu la loi relative à la police de la circulation routière ; coordonnée le 16 mars 1968, notamment son article 2, alinéa 1er ;
Vu l'article 3 de la loi relative à la Police de la circulation routière, telle qu'annexée à l'arrêté royal de coordination du 16 mars 1968 ;
Vu l'article 3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie ;
Vu l'avis préalable favorable de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales sur les 3 dispositions du présent règlement complémentaire de circulation routière reçu en date du 17 mars 2020 (Cf. Annexe) ;
Vu l'avis correctif et complémentaire de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales sur les 3 dispositions signalisation réglementaire de circulation routière reçu en date du 27 avril 2020 (Cf. Annexe) ;
Considérant les travaux de refaction de la rue Grande Ruelle ;
Considérant que le collège communal souhaite prévoir des aménagements de sécurité routière notamment vu certaines demandes des riverains de la rue Grande Ruelle ;
Considérant la réunion avec les riverains présents de la rue Grande Ruelle le 18 février 2020 ;

Considérant la visite de terrain avec les riverains présents de la rue Grande Ruelle du 25 février 2020 ;

Considérant que suite à la réunion et la visite susmentionnées les dispositifs suivants ont été établis :

- 3 dispositifs ralentisseurs de type 'cassis' ou dos d'âne et leur emplacement
- Au niveau du carrefour avec la rue de Reppe :
 - Un aménagement en trottoir surélevé de l'accotement au niveau de la chapelle Notre Dame du Perpétuel Secours
 - La pose de potelets le long de l'habitation sise Rue de Reppe n°121
 - Marquage au sol pour délimiter les bandes de circulation
- Au niveau du carrefour avec la rue Bois d'Ohey
 - Marquage au sol pour délimiter les bandes de circulation
- Du marquage au sol est également prévu pour rappeler la limitation à 50km/h

Considérant que les 3 dispositifs ralentisseurs nécessitent un règlement complémentaire ;

Considérant les emplacements décrits ci-dessous, définis lors la réunion et de la visite de terrain du 25 février 2020 ; Considérant les prises photographiques faites le 08 septembre 2020 sur terrain ;

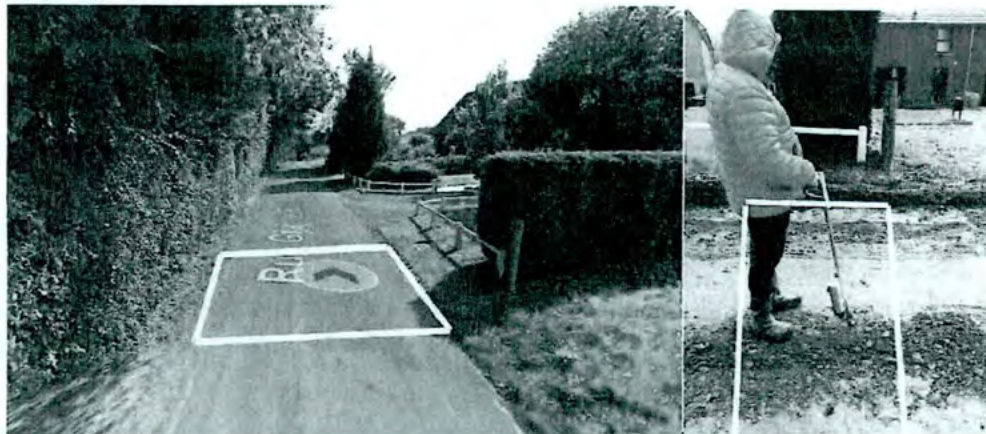
Emplacement 1 :

Côté rue de Reppe (environ 110m du carrefour) : Au niveau de la limite parcellaire entre les habitations n°121C et 121D (emplacement approximatif cf. lignes blanches ci-dessous) :

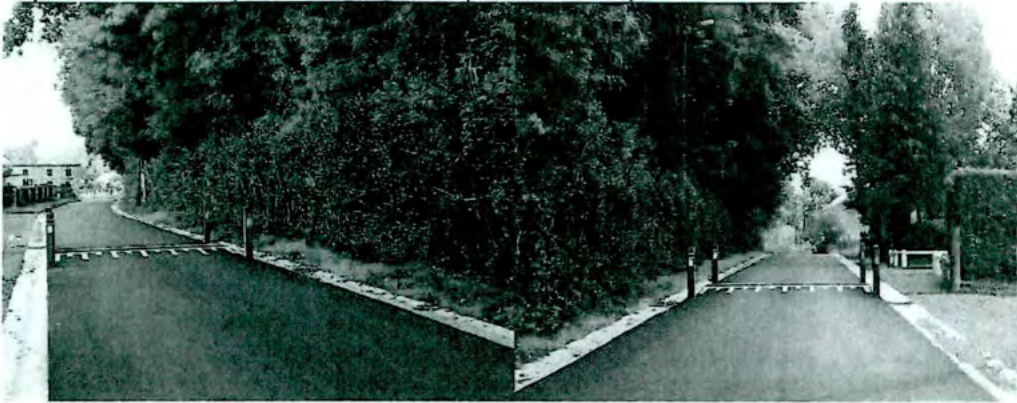
Vue aérienne 2018 :



Vue sur terrain (vue vers le carrefour rue de Reppe) (Google StreetView 2010) et visite de terrain du 25 février 2020 :



Implantation réelle (vue sur terrain 8 septembre 2020)



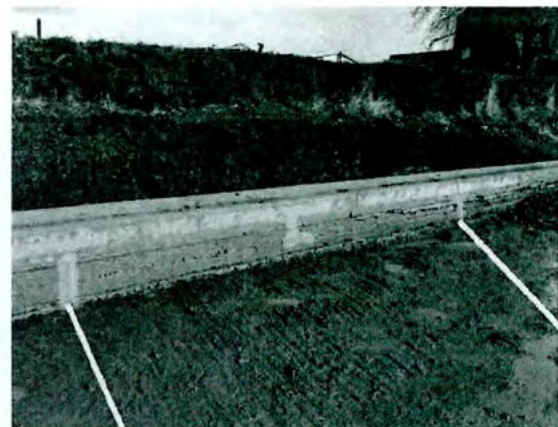
Emplacement 2 :

Près du manège : à mi-distance entre les deux chemins privés près du manège, n°142 (environ à 20m de chacun)

Vue aérienne 2018 :



Vue sur terrain (manège sur la gauche de la photo) (Google StreetView 2010) et visite de terrain du 25 février 2020 :



(Manège à gauche ci-dessus)

Implantation réelle (vue sur terrain 8 septembre 2020)



Emplacement 3 :



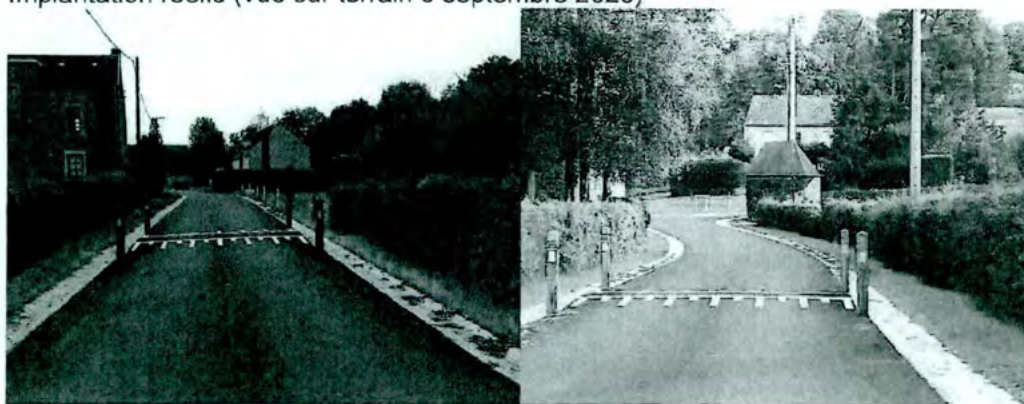
Vue sur terrain (vue vers le carrefour rue Bois d'Ohey) (Google StreetView 2010)



Vue sur terrain (vue vers le manège et le carrefour rue de Reppe) (Google StreetView 2010) et visite de terrain du 25 février 2020 :



Implantation réelle (vue sur terrain 8 septembre 2020)



Considérant l'avis préalable favorable de l'autorité du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie pour les voiries communales reçu en date du 17 mars 2020 concernant notamment les dispositifs surélevés ;

Rue Grande Ruelle :

Un dispositif surélevé de type sinusoïdal conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998, est établi :

50m environ avant son carrefour avec la rue de Reppe;

A hauteur de l'immeuble numéro 142 ;

Sous le point lumineux situé à proximité de l'immeuble 145

La mesure est matérialisée par le placement de signaux A14 et F87 ;

Considérant le correctif reçu en date du 27 avril 2020 concernant l'avis précité reçu en date du 17 mars 2020 ;

Considérant que ce correctif modifie les emplacements des dispositifs suite à la visite de terrain du 25 février et aux échanges qui ont suivi ;

Considérant l'extrait de ce correctif concernant les dispositifs surélevés :

Rue Grande Ruelle :

Un dispositif surélevé de type sinusoïdal conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998, est établi :

Au mitoyen de l'immeuble numéro 121c et de l'immeuble numéro 121d ;

Entre les deux accès privés à proximité de l'immeuble 142 ;

Au mitoyen de l'immeuble numéro 145 et de l'immeuble numéro 146.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux A14 et F87 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1er:

Un dispositif surélevé de type sinusoïdal conforme à l'Arrêté royal du 9 octobre 1998, est établi :

- Rue Grande Ruelle :

- Au mitoyen de l'immeuble numéro 121c et de l'immeuble numéro 121d ;
- Entre les deux accès privés à proximité de l'immeuble 142 ;
- Au mitoyen de l'immeuble numéro 145 et de l'immeuble numéro 146

La mesure est matérialisée par le placement de signaux A14 et F87.

Article 2:

La signalisation placée sera conforme à l'arrêté ministériel du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des obstacles sur la voie publique. Les charges résultant du placement, de l'entretien et du renouvellement de cette signalisation incombent à l'Administration communale d'Ohey et tous les signaux contraires aux dispositions du présent règlement doivent être immédiatement enlevés.

Article 3:

De soumettre le présent règlement à l'agent d'approbation de la SPW Mobilité et Infrastructures.

Article 4:

De transmettre cette décision pour suivi à Thibaut Gillet, conseiller en mobilité et pour information à Madame Nadège Marée et Olivier Vermeersh (service travaux).

Le Secrétaire,
s) MIGEOTTE François

Le Directeur général,

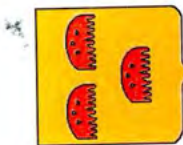
MIGEOTTE François



Le président,
s) TRIOLET Nicolas

Le Bourgmestre,

GILON Christophe



**Commune
d'Ohey**

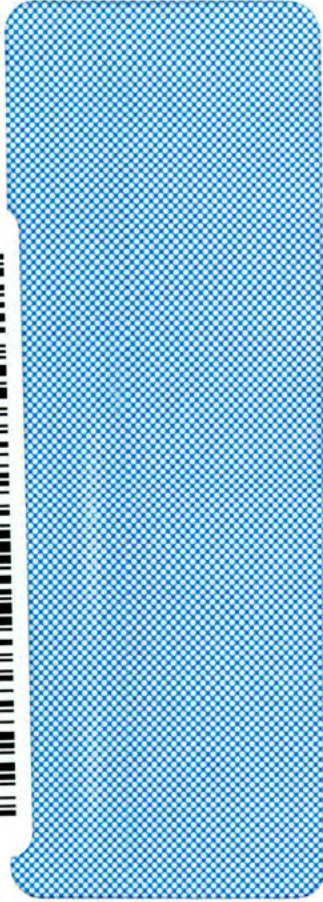
Place Roi Baudouin, 80
5350 - Ohey



P9000000694714314

bpost

PB-PP|B-08959
BELGIE(N)-BELGIQUE



!!!!!! Boîte Postale 516

!!!!!! 1400 NIVELLES CENTRE

